

L'Oratorien

OUVROUER LES CHAMPS



OUVROUER-LES-CHAMPS 2017

25^{ème} édition



La Municipalité remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle édition 2017.

Bonne lecture à tous ...



SOMMAIRE

L'Edito du Maire	4
Le Conseil Municipal	5
Les Commissions Communales	6
Les Syndicats Intercommunaux	7
Renseignements Pratiques	9
Tarifs Communaux 2017	10
Renseignements Administratifs	10
Informations Municipales	12
Sujets traités lors des Conseils Municipaux.....	17
Budget.....	20
Communauté de Communes des Loges	22
Office de Tourisme intercommunal Val de Loire et Forêt d'Orléans	23
Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer les Champs	24
Syndicat Intercommunal d'Assainissement	26
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer	27
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères	29
Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Férolles/Ouvrouer	31
Ecole d'Ouvrouer.....	32
Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves	33
Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer	34
La Garderie « Les P'tits Loups Oratoriens ».....	35
Les Enfants du village	37
Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Valsol	39
Assistantes Maternelles Agréées d'Ouvrouer les Champs	40
Le Comité d'Animations	41
Amicale des Anciens & Section Boules.....	42
Calendrier des fêtes 2017	43
Etat Civil	44
Annuaire Pratique	45
Annuaire des Professionnels de la Commune	46
Civisme	47
Service Départemental d'Incendie et de Secours	52
Recensement.....	52
Très Haut Débit Numérique arrive à Ouvrouer les Champs... ..	53
Les Coins Lecture.....	55
La maison du département de Jargeau.....	56
L'aide à domicile Jargeau	57
L'aide à domicile (UNA) – Secteur de Tigy	58
Maison de Loire du Loiret	59
Plan de la commune	61



L'Edito du Maire

Chères Oratoriennes, Chers Oratoriens,

Je vous présente pour 2017 mes meilleurs vœux de santé, bonheur et de convivialité au sein de notre village.

Comme vous le lirez dans les prochaines pages, l'année 2016 a été relativement peu chargée en travaux afin de conserver un certain budget pour notre salle des fêtes.

Les travaux de confortement afin de pouvoir ouvrir la salle des fêtes prennent des proportions financières importantes. La reprise sous œuvre, la démolition partielle et reconstruction, les normes, les nombreuses études augmentent considérablement le prix. Néanmoins la commission travaux continue à travailler ardemment sur ce projet, notamment en étudiant d'autres possibilités, en recherche de réduction du coût, de l'obtention de nouvelles subventions et en établissant un plan de financement maîtrisé.

Le conseil municipal a choisi d'augmenter les impôts fonciers et la taxe d'habitation de 1 % pour faire face à la perte des locations de la salle des fêtes et du logement.

Au mois de juin, nous avons subi un épisode climatique d'une rare intensité avec des précipitations qui ont atteint plus de 200 mm en moins de 4 jours alors qu'il pleut en moyenne 60 mm par mois. D'après nos anciens : « c'est du jamais vu ! » Merci à l'agent de la commune, aux élus, aux bénévoles et aux agriculteurs qui n'ont pas compté leur temps pour être au service de tous.

2016 a été une année encore touchée par les attentats. Cette modernité, notre liberté, nos choix de société, sont attaqués quand nous subissons des attentats meurtriers. C'est le jeudi 14 juillet, jour de notre fête nationale que l'on a choisi de nous atteindre une nouvelle fois, cruellement et de la plus abjecte des façons. Je crois sincèrement que les moments que nous

partageons ensemble, lors de manifestations commémoratives, festives ou culturelles ont une importance cruciale. Nous ne devons pas en perdre le sens et rester fiers de notre héritage.

2017 est l'année où la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) prend ses effets. Les 6 communes, Férolles, Ouvrouer les Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, et Vienne en Val rejoignent la Communauté de Communes des Loges. Il va donc falloir apprendre à travailler ensemble (20 communes) pour le bien de tous.

L'équipe municipale doit donc rester concentrée sur ses priorités, qui sont également les vôtres, à savoir la préservation de notre cadre de vie, la maîtrise et la plus grande vigilance au niveau de nos finances communales. Nous abordons 2017 avec sérénité, recul et prudence. Mais heureusement, dans l'actualité de la commune, on trouve aussi des sujets plus réjouissants et qui sauront préserver notre moral. Les associations proposaient déjà de nombreuses activités malgré la fermeture de notre salle des fêtes, en s'associant avec la commune, elles en proposent toujours plus et des nouveautés comme le rallye Rosalie le 10 septembre. Je salue donc l'action des bénévoles, les agents et les élus qui ont offert à un large public tout au long de l'année diverses animations illustrées dans ce bulletin.

Je souhaite la bienvenue à tous les habitants qui nous ont rejoints pendant l'année 2016.

La municipalité ainsi que les agents se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2017.

Bonne lecture !

Votre maire,

Laurence Monnot



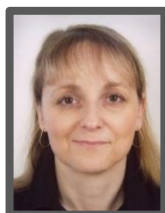
Le Conseil Municipal



Laurence Monnot

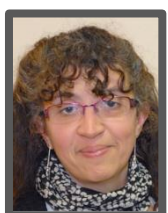
Maire

ADJOINTS



**Geneviève
Leroux-Bachelet**

1^{er} Adjoint



**Cristelle
Janvrin**

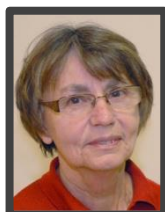
2^{ème} Adjoint



**Jean-Claude
Fardeau**

3^{ème} Adjoint

CONSEILLERS



Micheline Chenet



Olivier Galliot



Alain Guyot



Franck Janvrin



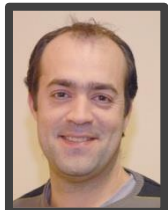
Virginie Mazikou



Arnaud Pavon



Jean-Marc Peigné



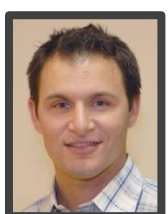
Arnaud Quesneau



Aurélie Robert



Guillaume Sirop



Laurent Vassort

*(démission pour raison
de déménagement)*



Les Commissions Communales

Mme le Maire est Présidente de toutes les commissions

Budget

Geneviève LEROUX-BACHELET
Olivier GALLIOT
Franck JANVRIN
Arnaud PAVON
Jean-Marc PEIGNE
Arnaud QUESNEAU
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP

Affaires Scolaires - Cantine

Cristelle JANVRIN
Arnaud QUESNEAU
Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU
* Sybel LE TEXIER
* Colette VINSSIAT

Calamités Agricoles

Jean-Claude FARDEAU

Espaces Verts

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Jean-Claude FARDEAU
Jean-Marc PEIGNE
* Valérie BARRUET

Fêtes et Cérémonies

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Cristelle JANVRIN
Virginie MAZIKOU

Voirie - Urbanisme

Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT
Cristelle JANVRIN
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Guillaume SIROP
* Jean CHEVRIER

Assainissement

Franck JANVRIN
Arnaud PAVON
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

Communication

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Cristelle JANVRIN
Virginie MAZIKOU
Aurélie ROBERT

Cimetière

Micheline CHENET
Cristelle JANVRIN
Virginie MAZIKOU
Aurélie ROBERT
Arnaud PAVON

Travaux

Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP
* Guillaume MORIN
* Jean-Guy VIROULEAU

Appel d'Offres

Olivier GALLIOT
Alain GUYOT
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

Commission Action Sociale

Micheline CHENET
Cristelle JANVRIN
* Marie EDET
* Marie-Cécile IGNACE

* Membre non élu



Les Syndicats Intercommunaux

S.I.R.I.S Ouvrouer les Champs – Férolles

(Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

Mme le Maire
Cristelle JANVRIN

Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable)

Titulaires Mme le Maire
Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

Suppléants Olivier GALLIOT

S.I.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)

Titulaires Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT

Suppléants Alain GUYOT
Jean-Marc PEIGNE

Pays Sologne Val Sud

Titulaire Micheline CHENET
Geneviève LEROUX-BACHELET

C.L.E – S.A.G.E.

(Commission Locale de l'Eau - Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux)

Titulaire Mme le Maire

S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Titulaires Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)

Titulaire Geneviève LEROUX-BACHELET

Suppléant Cristelle JANVRIN

A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Titulaire Jean-Claude FARDEAU

C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Titulaire Arnaud PAVON

Suppléant Jean-Marc PEIGNE

C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres)

Titulaire Mme le Maire



Conseiller communautaire Les Loges

Mme le Maire

Correspondants Défense - Protection Civile

Jean-Claude FARDEAU
Guillaume SIROP

Correspondants Plan de Prévention des risques d'Inondations - Catastrophes Naturelles

Micheline CHENET
Alain GUYOT

Référent sécurité routière

Guillaume SIROP

Fourrière (Animaux)

<i>Titulaire</i>	Geneviève LEROUX-BACHELET	<i>Suppléant</i>	Jean-Claude FARDEAU
------------------	---------------------------	------------------	---------------------

Approlys (Centrale d'achat du Conseil Général)

<i>Titulaire</i>	Arnaud PAVON	<i>Suppléant</i>	Olivier GALLIOT
------------------	--------------	------------------	-----------------

Renseignements Pratiques

Mairie

Tél. : 02.38.59.73.40

Fax : 02.38.57.25.82

Email : mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr

Site Internet : www.ouvrouer-les-champs.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

- Lundi de 9h à 11h
- Mercredi de 9h30 à 11h30
- Samedi de 10h à 12h

Madame Le Maire et ses Adjoints sont à votre disposition, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Numéros utiles :

Ecole maternelle de Férolles : 02.38.57.20.09

Ecole primaire et garderie Férolles : 02.38.59.76.55

Ecole Elémentaire d'Ouvrouer les Champs : 02.38.59.91.88

Nouvelles Activités Périscolaires : 06.62.90.05.12

Secrétariat du Syndicat Scolaire : 02.38.46.19.03

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens : 07.62.61.19.73

Le Personnel Communal



Mme Danièle CANOINE
Rédacteur



Mme Virginie SANCHEZ
Adjoint administratif 1^{ère} classe
Adjoint d'animation 1^{ère} classe



Mme Sandrine AUBIER
Adjoint technique 1^{ère} classe



Mme Isabelle BRETZINSKI
Adjoint technique 1^{ère} classe



Mme Véronique CHATEIGNER
Adjoint d'animation 2^{ème} classe



M. Florent TRASSEBOT
Adjoint technique 1^{ère} classe



Tarifs Communaux 2017

Location de la salle des fêtes

Des fissures et un affaissement de la salle des fêtes ont été constatés en septembre 2015. Afin de garantir la sécurité des utilisateurs de ce bâtiment, un arrêté de fermeture a été pris le 28 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Des études sont en cours afin de prendre une décision sur le devenir de notre salle des fêtes.

Location de tables

Uniquement pour les habitants d'Ouvrouer les Champs : il vous est possible de louer, « au maximum » :

10 tables de dimension 120 cm x 80 cm, au prix unitaire de 5,00 €, accompagnée d'une caution de 40,00 € par table.

Concessions cimetière

▪ Concession de 15 ans	45,00 €
▪ Concession de 30 ans	89,00 €
• Jardin du souvenir (dispersion de cendres)	30,00 €
• Droit d'inhumation	25,00 €
• Caves à urnes : mêmes tarifs que les concessions	
• Caveau provisoire (par jour calendaire – maximum 6 mois) :	1,00 €

Renseignements Administratifs

Cartes Nationales d'Identité – Réforme

Une nouvelle réforme relative aux cartes nationales d'identité va entrer en vigueur.

Elle s'inscrit dans le cadre du « plan préfectures nouvelle génération » qui vise à inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires en repensant les missions et en mobilisant les nouvelles technologies.

Dès le 1er décembre 2016, une phase d'expérimentation de ce nouveau dispositif sera opérant en région Bretagne pour les cartes nationales d'identité (CNI) et ceci avant la généralisation de ce mode opératoire à compter de mars 2017 où la procédure de délivrance de carte nationale d'identité sera simplifiée et

traitée selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ce qui changera pour vous :

La commune d'Ouvrouer les Champs ne délivrera plus de CNI à partir de mars 2017

Vous devrez vous rendre exclusivement dans l'une des communes déjà équipées d'une station de recueil de passeports pour solliciter la délivrance d'une carte nationale d'identité. »

Communes les plus proches :

Châteauneuf sur Loire, Saint Denis en Val, Sully sur Loire



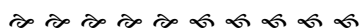
<u>Extrait ou copie acte naissance</u> Mairie du lieu de naissance, joindre enveloppe timbrée. Les actes de naissance seront envoyés à la mairie du domicile. A récupérer avec une pièce d'identité. Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser : Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CDX 9. Gratuit	<u>Certificat de nationalité française</u> Greffé du Tribunal d'Instance du domicile, livret de famille ou toutes pièces prouvant votre nationalité	<u>PACS</u> Greffé du Tribunal d'Instance du lieu de résidence, ou chez un Notaire : convention écrite en double exemplaire, copie acte de naissance de chaque pacsé, attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de lien de parenté avec son partenaire, certif. délivré par le Tribunal attestant que l'on n'est pas lié par un PACS avec une autre personne, attestation sur l'honneur indiquant que la personne fixe sa résidence dans le ressort du Tribunal où elle fait la déclaration conjointe.
<u>Extrait ou copie acte mariage</u> Mairie du lieu de mariage, joindre enveloppe timbrée. Gratuit	<u>Renouvellement carte de séjour étranger</u> Préfecture, 4 photos, carte de séjour, passeport	<u>Légalisation de signature</u> Mairie du domicile, carte d'identité, signature à faire sur place à la Mairie. Gratuit
<u>Extrait ou copie acte décès</u> Mairie du lieu de décès, joindre une enveloppe timbrée. Gratuit	<u>Inscription sur liste électorale</u> Mairie du domicile, se fait avant le 31 décembre pour prendre effet le 1 ^{er} mars suivant, carte d'identité, 1 justif. de domicile, avoir 18 ans et la nationalité française. Gratuit	<u>Attestation de recensement militaire</u> Avoir 16 ans (fille et garçon), Mairie du domicile, livret de famille + carte d'identité du recensé + justificatif de domicile. Gratuit
<u>Certificat de vie</u> Mairie du domicile, carte d'identité ou livret de famille, présence du demandeur. Gratuit	<u>Certificat vie commune</u> Mairie du domicile, cartes d'identités, justif. de domicile, Gratuit.	<u>« SUPPRESSION » de la sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française :</u> cependant il est vivement conseillé de se renseigner sur les formalités administratives qui peuvent être exigés par le pays de destination.
<u>Livret de famille</u> Mairie du lieu de mariage, en cas de perte : fournir l'état civil des conjoints et des enfants ; pour un divorce : l'ex conjoint pourra obtenir un duplicata. Gratuit	<u>Reconnaissance prénatale</u> A faire avant la naissance dans toutes les Mairies, présence des 2 parents, cartes identités, justif. domicile, déclaration de grossesse. Gratuit.	<u>Permis de construire, aménager, démolir</u> Mairie du domicile, dossier de demande x 4 exempl. Gratuit
<u>Carte nationale d'identité</u> A compter de mars 2017, mairies équipées d'un Dispositif de Recueil (voir liste en mairie) Durée de validité entre 10 et 15 ans selon le cas (se renseigner auprès de la Mairie). Gratuit si 1 ^{ère} demande et sur présentation de l'ancienne CNI, droit de timbre de 25 € en cas de non présentation de la carte à renouveler Ancienne Carte d'identité, acte de naissance (selon le cas), justificatif de domicile, carte d'identité d'un des parents pour les mineurs. Empreinte à prendre sur place	<u>Déclarer une naissance</u> Se présenter Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours, certif. d'accouchement, livret de famille, copie acte reconnaissance anticipée, copie acte naissance des 2 parents, un carnet de santé vous sera délivré par l'hôpital. Gratuit	<u>Déclaration préalable</u> Mairie du domicile, concerne les travaux n'excédant pas 20 m², dossier de demande x 4 exempl. Gratuit
<u>Passeport adultes, valable 10 ans</u> Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte naissance, ancien passeport, photos prises sur place, 1 justif. de domicile, droit de timbre de 89 €.	<u>Formalités pour mariage</u> Se présenter à la Mairie 21 jours avant date prévue, copie acte naissance des futurs époux, attestation sur l'honneur du domicile, liste témoins et copie de leur CNI. Gratuit	<u>Certificat d'urbanisme</u> Mairie ou notaire ou géomètre, dossier de demande x 3 exempl. Gratuit
<u>Passeport mineurs, valable 5 ans</u> Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte naissance, photos prise sur place, 1 justif. de domicile, autorisation parentale, droit de timbre à 45 € (15 ans et plus), 20 € (moins de 15 ans).	<u>Pour déclarer un décès</u> Se présenter à la Mairie dans les 24 heures, livret de famille, certificat de décès établi par le médecin. Gratuit.	<u>Demande de busage de fossés</u> Mairie du domicile, formulaire + plans. Gratuit



Informations Municipales

Ça s'est passé en 2016...

Ouvrouer sous la neige – Mars 2016



Création du Pôle Jeunesse et Loisirs – Avril 2016



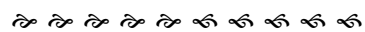
La Municipalité remercie tous les bénévoles ayant participé aux travaux et les dons de matériels qui ont permis d'équiper le PJJ (Pôle Jeunesse et Loisirs).



Inondation – Juin 2016



14 Juillet 2016



Fleurissement de la mairie – Août 2016



Rallye Rosalie – Septembre 2016

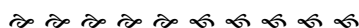


Repas des Anciens – Octobre 2016



La Municipalité remercie la Mairie de Vienne en Val pour le prêt de la Salle de la Maugerie

Travaux de voirie route de Vienne – Novembre 2016



La cabine à livres – décembre 2016



Qu'est-ce qu'une « Cabine à livres » ?

La « cabine à livres » est une sorte de bibliothèque en libre accès, c'est un lieu de partage d'ouvrages en tout genre.

Le concept est simple, si un livre à disposition dans la cabine vous intéresse et que vous désirez l'emprunter, il vous suffit de déposer un autre livre en échange.

Sur le principe du « troc » ou du « donnant – donnant » chacun est libre d'emprunter ou de déposer les livres qu'il souhaite, en y annotant un petit commentaire amical à l'attention du lecteur suivant.

La Municipalité remercie M. Duval et son épouse pour l'aménagement intérieur de la cabine.

Petit rappel de civisme : pour le bon fonctionnement de cette cabine à livres, les livres déposés doivent être en bon état de lecture. Merci à chacun de respecter ce nouvel outil d'échange et de convivialité.

Projets 2017

CIMETIERE

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du cimetière, la Mairie a constaté des concessions arrivées à terme, en état d'abandon ainsi que plusieurs sépultures en état de péril imminent, en particulier devant l'entrée principale de l'église.

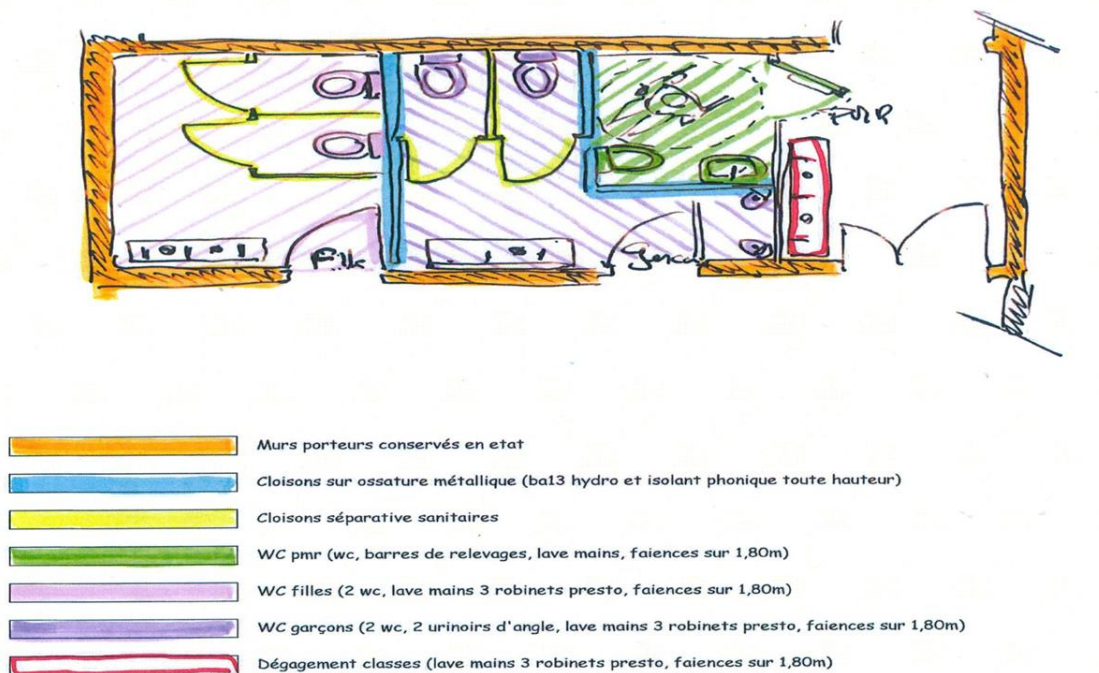
Avant de procéder à une reprise de certaines de ces concessions, la commune a apposé une affichette et établi une liste consultable en mairie.

D'autre part, la Mairie est à la recherche d'éventuels descendants des familles inhumées dans ces tombes. Aussi, nous faisons appel à la mémoire des anciens Oratoriens pour nous apporter des informations.

TRAVAUX ECOLE

Suite à l'élaboration de notre Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), qui est obligatoire et qui concerne les bâtiments recevant du public, nous avons prévu pour 2017, la mise en accessibilité des sanitaires de l'école et la création d'un WC PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Plan de localisation et schéma de principe des travaux



REPLACEMENT TRACTEUR TONDEUSE

Le tracteur-tondeuse de la commune n'étant pas homologué au code de la route. Il convient de le remplacer pour assurer la sécurité de l'agent. Une reprise de l'ancien matériel sera demandée.



Sujets traités lors des Conseils Municipaux

11 Janvier 2016

- Choix prestataire pour les travaux de transformation du logement de fonction en bâtiment scolaire et périscolaire – école élémentaire. Demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la DETR et auprès du Conseil Général du Loiret au titre des Communes à faible population. Demande d'autorisation de préfinancement
- Restitution du dépôt de garantie du logement de fonction
- Autorisation donnée au Maire de dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux pour ERP
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

22 Février 2016

- Vote des tarifs assainissement 2016 – redevance Agence de l'Eau
- Convention de participation aux charges de personnel mis à disposition du Collège de Tigry
- Modification du tableau des effectifs
- CCAS : Renouvellement de la convention bipartite entre la Commune et la Banque alimentaire du Loiret- Subvention versée à la Banque Alimentaire du Loiret
- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transport de gaz
- Convention cadre entre la commune et GRDF de mise à disposition de bâtiments communaux pour l'hébergement de télé relevé des compteurs gaz

21 Mars 2016

- Budget assainissement : choix prestataire curage de la 3^{ème} tranche des réseaux de collecte des eaux usées
- Imputation des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget Assainissement
- Droit à la formation des élus
- Attribution des subventions aux associations
- Revalorisation annuelle de l'indemnité du receveur municipal
- Rattrapage de rémunération d'un agent
- Vente d'une partie de la parcelle ZI n°136 appartenant à la Commune
- Prise en charge par la Commune de la cotisation d'assurance du régisseur de recettes de la cantine du restaurant scolaire
- Convention de remboursement de frais entre le SICALA du Loiret et la Commune pour les frais d'examen professionnel d'un agent
- Demande de location exceptionnelle de tables et de chaises
- Budget CCAS : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015
- Budget CCAS : Affectation au résultat
- Budget CCAS : Vote du budget primitif 2016
- Budget Assainissement : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015
- Budget Assainissement : Affectation au résultat
- Budget Assainissement : Vote du budget primitif 2016
- Budget Commune : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015
- Budget Commune : Affectation au résultat
- Budget Commune : Vote du budget primitif 2016
- Vote des taux d'imposition directs – taxes locales 2016





23 mai 2016

- Décision modificative n°1/2016 – erreur imputation travaux transformation Pôle Jeunesse et Loisirs – erreur reprise de résultat budget 2016
- SIBL : Modification des statuts
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – avis sur l'arrêté de périmètre
- Pays Sologne Val Sud : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade (PDIPR)
- Proposition de transfert de l'assurance statutaire du personnel communal
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif – rôle 2014-2015
- Attribution des subventions aux associations – modification de la délibération n°2016/14 du 21/03/2016
- Devis feu d'artifice du 14 juillet 2016

27 juin 2016

- Vente d'une partie de la parcelle ZI n°136 – annule et remplace la délibération n°2016/40 du 27/06/2016 pour erreur de frappe
- Fourrière départementale de Chilleurs aux Bois
- Modification de la représentation des Délégués au sein du Syndicat Scolaire

16 août 2016

- Contrat d'adaptation à l'emploi – autorisation de signature
- Autorisation donnée au Maire pour intervenir en justice dans le cadre du litige de la vente de la parcelle ZI n°136

29 août 2016

- Autorisation de recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité pour 2016
- VALSOL – Convention de regroupement de commande pour la gestion électronique de documents (ZEENDOC)
- Participation communale au SIA : Décision modificative n°1 – Budget assainissement
- Choix prestataire repas offert aux aînés - 2016
- SICTOM : Avenant n°1 à la convention spéciale 2016
- Tarifs cantine 2016-2017

20 septembre 2016

- Création d'un poste de rédacteur et modification du tableau des effectifs
- Décision modificative n°2 : facture SEGILOG
- Autorisation de signature donnée au Maire pour une éventuelle convention de livraison occasionnelle de repas au sein du restaurant scolaire
- Présentation des rapports annuels d'activité 2015 du SICTOM et du SYCTOM, sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- Concession n°74- emplacement 141 A



17 octobre 2016

- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA du Loiret)
- SICALA : Consultation des collectivités sur les conditions financières de dissolution
- SICALA : Résiliation de la convention d'utilisation du matériel et des logiciels informatiques entre le syndicat et la Commune
- Cimetière : Mise en place du caveau provisoire et de l'ossuaire
- Budget CCAS : Choix prestataire colis de fin d'année des Anciens
- Revalorisation de l'indemnité annuelle du Receveur Municipal

28 novembre 2016

- Autorisation de paiement d'heures supplémentaires et complémentaires au personnel
- Engagements de liquidités
- Subvention au Collège de Tigry pour les voyages scolaires – année 2016-2017
- Modification de la taxe d'aménagement
- Dissolution du CCAS
- Création d'un syndicat pour la gestion de la fourrière départementale
- Avis sur la composition du Conseil Communautaire de la Communauté issue de l'extension
- SPANC : rapport annuel 2015
- SIA : rapport annuel 2015
- Attribution de la subvention au budget CCAS

12 décembre 2016

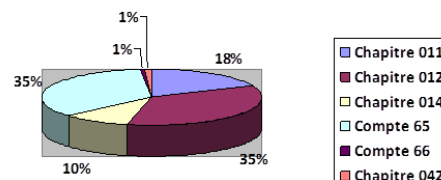
- Communauté de Communes des Loges : Convention concernant l'instruction de demandes d'autorisation d'occupation du sol
- Choix prestataire impression du bulletin municipal
- Choix prestataire travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école
- Demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret – DETR
- Demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST du Pays Sologne Val Sud
- Demande d'autorisation de préfinancement des travaux
- Devis dégâts des eaux au Pôle Jeunesse et Loisirs
- Choix prestataire entretien de l'éclairage public
- Vote des tarifs communaux 2017

Budget

BUDGET COMMUNE 2015 – COMPTE ADMINISTRATIF SECTION DE FONCTIONNEMENT

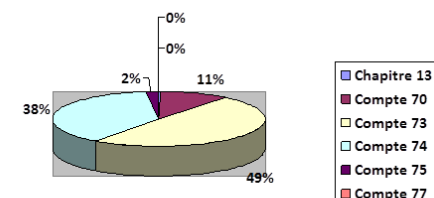
Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général	69 828.02 €	18.47 %
Chapitre 012	Charges de personnel	132 663.85 €	35.09 %
Chapitre 014	Atténuations de produits	37 892.00 €	10.03 %
Compte 65	Autres charges de gestion courante	131 369.85 €	34.75 %
Compte 66	Intérêts des emprunts	2 531.39 €	0.66 %
Compte 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 764.01 €	1.00 %
TOTAL DES DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		378 049.12 €	100 %



Recettes :

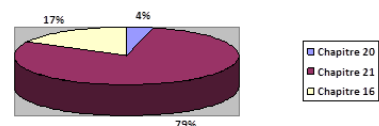
Chapitre 013	Atténuation de charges	681.60 €	0.19 %
Compte 70	Produits des services	38 768.71 €	10.76 %
Compte 73	Impôts et taxes	176 275.87 €	48.96 %
Compte 74	Dotation et subvention	136 939.22 €	38.04 %
Compte 75	Autres produits de gestion	6 898.55 €	1.92 %
Compte 77	Produits exceptionnels	438.82 €	0.13 %
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		360 002.77 €	100 %



SECTION D'INVESTISSEMENT

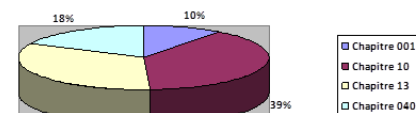
Dépenses :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 084.40 €	3.96 %
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	41 394.00 €	78.76 %
Chapitre 16	Remboursement capital emprunts	9 084.72 €	17.28 %
TOTAL DES DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		52 563.12 €	100 %



Recettes :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	2 203.44 €	10.33 %
Chapitre 10	Dotations FCTVA et TLE	8 284.61 €	38.84 %
Chapitre 13	Subventions d'investissement	7 079.00 €	33.19 %
Compte 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 764.01 €	17.64 %
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 331.06 €	100 %





BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT



SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général	3 516.77 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 130.00 €
Compte 65	Charges diverses de gestion courante	20 913.00 €
Compte 66	Charges financières	1 639.82 €
Compte 67	Charges exceptionnelles	0 €
Compte 042	Opérations de transfert entre sections	16 412.62 €
SOIT UN TOTAL DE		44 612.21 €

Recettes :

Compte 70	Produit et service du domaine	34 390.61 €
Compte 75	Autres produits	17.54 €
Compte 042	Opérations de transfert entre sections	10 173.16 €
SOIT UN TOTAL DE		44 581.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Compte 16	Remboursement d'emprunts	3 273.66 €
Compte 040	Opérations de transfert entre sections	10 173.16 €
SOIT UN TOTAL DE		13 446.82 €

Recettes :

Compte 040	Opérations de transfert entre sections	16 412.62 €
SOIT UN TOTAL DE		16 412.62 €

FISCALITE

2015

Taxe d'habitation : 17.57 %
Foncier bâti : 16.17 %
Foncier non bâti : 46.63 %

2016

Taxe d'habitation : 18.57 %
Foncier bâti : 17.17 %
Foncier non bâti : 47.63 %



Communauté de Communes des Loges

Pour avoir des informations sur les services :

5 Rue du 8 Mai 1945
45150 Jargeau
Tél : 02 38 46 99 66
Fax : 02 38 46 99 68
Mail: ccloges@wanadoo.fr
Site internet: www.cc-loges.fr

Personnes référentes :
Patricia JULLIEN - Laëtitia BOUREZ
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi :
08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

5, Impasse de la Garenne
45550 Saint Denis de l'Hôtel
(dans les locaux de la société Isi Elec)
Tél : 02 38 46 04 93
Port : 06 76 03 96 84
Fax : 02 38 46 99 68

Personne référente :
Michel MIREUX, Technicien
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi :
08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Service Urbanisme - Instruction des autorisations d'urbanisme

5, Impasse de la Garenne
45550 Saint Denis de l'Hôtel
(dans les locaux de la société Isi Elec)
Tél: 02 38 46 60 41
Fax: 02 38 46 99 68

Responsable :
Victor PATEL – 02 38 46 60 42
direction-urba-ccl@orange.fr

Instructeurs :
Véronique REAULT / Jérémie COUE
02 38 46 60 43
instruction-urba-ccl@orange.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30





Office de Tourisme intercommunal Val de Loire et Forêt d'Orléans

L'application de la Loi n° 2015-992, appelée aussi loi NOTRe, entraîne une réorganisation des territoires et une redistribution des compétences, notamment celle de la promotion du tourisme.

Dès lors, chaque communauté de communes peut instaurer un Office de tourisme unique et communautaire qui aura vocation à rayonner sur l'ensemble de son territoire.

La Communauté de Communes des Loges, à laquelle nous appartenons, a choisi cette organisation. Les Offices de tourisme de Châteauneuf sur Loire et de Jargeau deviennent donc une seule et même entité à compter du 1er janvier 2017, et sont transformés en bureaux d'information touristique.

La nouvelle association intercommunale nommée **Val de LOIRE et FORÊT d'Orléans** est désormais chargée de la mise en œuvre des missions d'accueil, d'information, de coordination des acteurs touristiques, et de promotion des richesses de notre territoire.

Ce rapprochement ne fait que formaliser et renforcer des liens qui existent déjà entre l'Office de Tourisme de Jargeau et l'Office de Tourisme de Châteauneuf sur Loire.

En effet, depuis plusieurs années, les équipes des deux offices travaillent de concert pour valoriser leur territoire, notamment au travers de l'édition d'un guide commun et de l'organisation des Échappées de la Loire à Vélo.

Les actions que vont mettre en œuvre les équipes du nouvel Office de Tourisme Intercommunal (OTI) concernent également les communes qui rejoignent la CCL : Férolles, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vienne-en-Val.

Les membres du bureau, du Conseil d'Administration - composé de prestataires, de bénévoles et d'élus communautaires - et moi-même, avons une volonté commune : faire de ce rapprochement un moteur de développement touristique et économique.

J'adresse à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour 2017.

Alain Margueritte,

Président de l'Office de Tourisme Intercommunal Val de LOIRE et FORÊT d'Orléans



Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer les Champs

Institution :

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.

Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouer-Les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages :

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en

qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Cependant, les ouvrages suivants appartiennent aux propriétaires des parcelles sur lesquels ils se situent : drainages agricoles.

L'entretien de ces ouvrages sera assuré par : le propriétaire.

A ce titre, suite à la réunion de l'Association Foncière du 24 mars 2016, il a été décidé, à l'unanimité, que les regards et couvercles endommagés seront à la charge des utilisateurs de jachères et des champs cultivés.



*Inondations Route de Vienne en Val
Fin mai/début juin 2016*



Composition du Bureau :

Président : M. FARDEAU Jean-Claude

Membres : M. PAURIN Patrice
M. VENON Jean-Pierre
M. MORIN Jean-Marie
M. LEFAUCHEUX Olivier
M. ROGER Guy

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement :

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doivent faire la demande écrite au Président.

Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...

La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction,

de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire.

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur) :

- 5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
- 10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
- 15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
- 20 mètres pour les peupliers.

Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Le Président,

Mr FARDEAU Jean-Claude



Syndicat Intercommunal d'Assainissement

La station d'épuration d'Ouvrouer-les-Champs, située route de Vienne, est gérée par le SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sandillon, Darvoy, Férolles et Ouvrouer les Champs). Elle assure le traitement des eaux usées en provenance de la commune (17 446 m³ en 2015).

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement est mis à la disposition du public sur le site internet de l'Observatoire de l'eau (www.services.eaufrance.fr), sur le site de la Mairie de Sandillon et dans chacune des mairies adhérentes. Destiné à l'information des

usagers, ce document intègre l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service.



Le technicien en charge des installations, Mr Chambolle, a dû faire face à d'importantes perturbations lors des fortes pluies de fin mai 2016. Toutefois, la station n'a pas été inondée et le massif filtrant n'a pas été dégradé. Les fosses toutes eaux, où s'accumulent les boues, ont été pompées en début d'année, 100 m³ de matières ont été traitées. La pouzzolane, qui sert de filtre avant le transfert vers le massif filtrant, sera remplacée très prochainement.

Actuellement, une étude diagnostic des réseaux est en cours. A son issue, un programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement sera proposé aux communes afin de réduire les infiltrations d'eaux parasites, qui perturbent le fonctionnement des stations d'épuration.

RAPPEL AUX USAGERS CONCERNANT LES LINGETTES

Ne jetez pas vos lingettes dans les toilettes mais uniquement dans vos poubelles ; car si les fabricants spécifient qu'elles sont biodégradables, en vérité elles n'ont pas le temps de se dégrader avant de se retrouver dans la station d'épuration.

Elles forment alors des filasses qui bouchent les pompes de relevage.

Cela engendre une baisse de rendement et une usure prématurée des pompes, un débordement des eaux usées dans la nature et des frais importants de réparation et de remplacement des pièces usées. Au final, ce sera au consommateur de payer.

Compte rendu des réunions du comité syndical sur www.sandillon.fr



Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer

Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouer-les-Champs.

Les deux communes gèrent leurs installations avec rigueur : château d'eau - matériel - réseau. Nous pouvons considérer cet état de choses avec satisfaction puisqu'il permet de maintenir un prix de l'eau tout à fait raisonnable.

Un rappel en quelques chiffres de la consommation d'eau de ces dernières années :

. Rôle d'eau 2011/2012	73 142 m3	. Rôle d'eau 2013/2014	66 288 m3
. Rôle d'eau 2012/2013	68 958 m3	. Rôle d'eau 2014/2015	68 349 m3

Les prix de l'eau et de l'abonnement des compteurs sont les suivants pour 2016 :

Consommation :

- . 0.77 € H.T. le m3 minimum de 30 m3 facturés
- . 0.36 € H.T. le m3 au-delà de 300 m3/an pour les entreprises classées en catégorie « agricole »

. Abonnement de compteurs :

- . 18,00 € H.T./an pour un compteur de 15 mm
- . 25,00 € H.T./an pour un compteur de 20 mm
- . 36,00 € H.T./an pour un compteur de 30 mm
- . 60,00 € H.T./an pour un compteur de 40 mm
- . 92,00 € H.T./an pour un compteur de 60 mm
- . 194,00 € H.T./an pour un compteur de 100 mm

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, instituée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.230 €/m3** d'eau facturé.

Le taux de T.V.A. est de 5.5 %.

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir dégager et nettoyer leur citerneau, et d'être attentifs à faciliter la tâche du fontainier notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.

Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturés des travaux occasionnés.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouer-les-Champs.





Travaux réalisés en 2016 :

- Le nettoyage et la vidange du château d'eau,
- Changement de compteurs d'eau,
- Changement de purges.



Pour nous contacter, vous pouvez téléphoner :

- à Madame Geneviève LEROUX-BACHELET, secrétaire, en Mairie d'Ouvrouer les Champs, au 02.38.59.73.40
- à Monsieur Jean-Claude FARDEAU, Président, au 02.38.59.73.49 ou au 06.14.96.16.71
- à Monsieur Jean-Luc DEDYKERE, fontainier, au 06.85.60.94.50

La composition du bureau du Comité Syndical est le suivant :

. Président	M. Jean-Claude FARDEAU
. Vice-Président	M. Olivier LEFAUCHEUX
. Membres titulaires	Mme Patricia BOURGEAIS
	Mme Laurence MONNOT
	M. Franck JANVRIN
. Membres suppléants	M. Xavier MARCOLIN
	M. Laurent LEDUC
	M. Olivier GALLIOT

Le Comité Syndical, son président, la secrétaire et le fontainier vous souhaitent une bonne année 2017.

IMPORTANT

Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet.

Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

En 2016, le paiement a été réalisé, comme les années précédentes, via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ou TEOM). Elle apparaissait sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, adressée aux propriétaires de logements. Pour les locataires, elle était répercutée sur les charges.

A partir de 2017, le financement du service public de collecte et de traitement des déchets sera réalisé sous la forme d'une Redevance Incitative. Le principe est le paiement d'une facture calculée en fonction du service utilisé.

Cette redevance est dite incitative car elle comprend une part modulée en fonction de la quantité d'ordures ménagères produites.

Ainsi, un usager qui est attentif à la réduction de sa production de déchets et réalisant le tri recevra une facture moins élevée qu'un usager n'ayant pas cette attitude éco-citoyenne.

La grille tarifaire et les modalités de paiement applicables pour les particuliers sont disponibles sur le site du SICTOM.

La collecte des ordures ménagères

Le jour de collecte habituel est le lundi matin

Lors des jours fériés, la collecte des ordures ménagères est décalée sur les jours suivants.

Jours de changement de collecte :

En raison du lundi 17 avril (Lundi de Pâques), la collecte se fera le mardi 18 avril 2017 matin

En raison du lundi 1er mai (Fête du travail), la collecte se fera le mardi 2 mai 2017 matin.

En raison du lundi 8 mai, la collecte se fera le mardi 9 mai 2017 matin

En raison du lundi 5 juin (Pentecôte), la collecte se fera le mardi 6 juin 2017 matin

En raison du lundi 25 décembre (Noël), la collecte se fera le mardi 26 décembre 2017 matin

Comment obtenir une poubelle ?

Pour obtenir une poubelle, vous devez prendre contact avec les services du SICTOM.

Lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h, (le samedi de 9h à 12h, uniquement pour l'accueil téléphonique).

La carte d'accès sur une colonne enterrée

Vous avez la possibilité de disposer d'une carte afin d'avoir accès à un point d'apport volontaire pour le dépôt de vos ordures ménagères. La carte permet l'ouverture du tambour pour un volume de 50 litres par dépôt. Il existe deux solutions pour l'octroi d'une carte en remplacement de votre poubelle ou en complément de votre poubelle : dans ce cas, vous devrez vous acquitter de la somme de 10 euros pour la mise en service de la carte. Sur demande auprès du SICTOM, il est possible d'avoir accès aux colonnes des autres

communes. La carte complète des emplacements est disponible sur le site internet du SICTOM.

Il est strictement interdit de déposer des déchets et des encombrants au pied des containers de tri, sur le terrain communal de la route de Villaut ou tout autre endroit non prévu à cet effet, sous peine d'amende selon l'article R.632-1 du code pénal.

Information pour la collecte de vos ordures ménagères

A compter du 1^{er} janvier 2017



Pour en savoir + :

SICTOM Châteauneuf-sur-Loire

Tél. : 02.38.59.50.25 / Site : www.sictom-chateauneuf.fr / Email : sictom@sictom-chateauneuf.fr



Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Férolles/Ouvrouer

LE MOT DU PRESIDENT

Le Syndicat Scolaire est un établissement public qui regroupe les Communes de Férolles / Ouvrouer-les-Champs.

Il a pour objet d'assurer la gestion et le fonctionnement des écoles. Il est doté d'un budget propre d'environ 230 000 € alimenté par les participations des communes. A la rentrée de septembre 2016, les effectifs pour l'élémentaire sont de 112 pour 5 classes dont 3 à Ouvrouer-les-Champs ; en maternelle, 64 élèves pour 3 classes.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les enfants ont désormais classe le mercredi matin et le syndicat s'est chargé de la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires).

Le Président : Jean François Boitard

La Vice-Présidente : Aurélie Robert

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

▪ Ecole maternelle Férolles :
de 8h50 à 12h et de 13h35 à 16h45; mercredi de 8h50 à 12 h

NAP : vendredi de 13h45 à 16h45.

▪ Ecole primaire de Férolles :
de 8h50 à 12h et de 13h35 à 15h45; mercredi de 8h50 à 12h.

NAP : 15h45 à 16h45 – lundi, mardi, jeudi. Classe
vendredi de 13h35 à 16h30.

Vacances scolaires 2017 :

- Hiver : samedi 11 février au lundi 27 février 2017 au matin
- Pâques : samedi 8 avril au lundi 24 avril 2017 au matin
- Été : à partir du vendredi 7 juillet 2017 au soir
- Toussaint : samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2017 au matin
- Noël : samedi 23 décembre au lundi 8 janvier 2018 au matin

LA VIE DES ECOLES

✓ Les enseignants :

- Ecole de Férolles
PS : Mme Thomas – 20 élèves
MS : Mme Lemaire – 21 élèves
GS : Mme Deschodt (directrice) et Montigny (le lundi) – 23 élèves
CP : Mme Juteau – 19 élèves
CE1 : Mme Bonjean – 23 élèves

- Ecoles d'Ouvrouer-les-Champs
CE2 : Mme Malbo – 21 élèves
CM1 : Mr Varinot – 24 élèves
CM1/CM2 : Mme Mathieu (directrice) – 25 élèves

✓ Garderie périscolaire

La garderie fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Horaires d'ouverture : de 7h à 8h50 et de 16h45 à 19h00.

Tarifs : 2.50 € le matin

3 € le soir

4.50 € le matin et le soir

MANIFESTATIONS ET ACTIVITES

- Vendredi 31 mars 2017 : Spectacle de l'école maternelle
- Vendredi 19 mai 2017 : soirée chant des écoles à Sandillon
- Vendredi 23 juin 2017 : kermesse des écoles

LE PERSONNEL

- A.T.S.E.M : Laëtitia Guillen, Karine Chalopin et Pascale Villoin.
- Agents d'animation pour la garderie : Michèle Chenault, Emeline Decourt.
- Agent d'entretien : Graziella Lartigue
- Secrétaire du syndicat : Marie-Christine Ribot
- Directrice des NAP à Férolles : Véronique Ouzet-Châteignier
- Animatrices des NAP à Férolles : Karine Chalopin, Laëtitia Guillen, Emeline Decourt, Nathalie Hutteau et Graziella Lartigue.
- Directrice des NAP à Ouvrouer-les-Champs : Margaret Gout
- Animatrices des NAP à Ouvrouer-les-Champs : Valérie Barruet-Fardeau, Ludivine Collet, Sandrine Aubier et Justine Abarca Rodriguez.

ASSOCIATION EXTERIEURE POUR LES NAP

Atelier Dunah

TRANSPORT SCOLAIRE

- Matin : départ du parking des écoles de Férolles pour Ouvrouer-les-Champs à 8h30
- Matin : départ de l'école d'Ouvrouer pour Férolles à 8h45
- Soir : départ de l'école d'Ouvrouer pour Férolles à 16h30 - arrivée à Férolles à 16h50.
- Soir : départ de l'école de Férolles à 16h50 - arrivée à Ouvrouer à 17h10



Ecole d'Ouvrouer

Petit état des lieux à l'école d'Ouvrouer

L'année scolaire 2016-2017 commence par un grand changement au sein de l'équipe enseignante, avec le départ de Mme MAYET Myriam et l'arrivée de Mr VARINOT Anthony sur la classe des CM1.

Le fonctionnement des services échangés et des décroissements entre les classes perdurera : Mr Varinot prendra en charge l'enseignement de la géographie au sein des trois classes, tandis que Mme Malbo continuera de dispenser les cours d'anglais ainsi que Mme Mathieu poursuivra l'enseignement de l'histoire.

Cette habitude de décroissement pédagogique caractérise depuis fort longtemps notre établissement scolaire. Les élèves ont l'occasion de rencontrer, de connaître et de s'adapter aux trois enseignants de l'école. Cette pratique permet de pérenniser une belle cohérence pédagogique au sein de l'équipe.

L'année 2017 devrait connaître des activités et des sorties dans le cadre des arts visuels, du

théâtre et de l'environnement. Un spectacle au Carré St Vincent à Orléans est programmé le vendredi 24 mars ainsi qu'une visite d'une déchetterie pour la sensibilisation des élèves au recyclage des produits divers et variés, plus tard dans l'année. La classe des CM1-CM2 a emprunté une valise de la Troupe de théâtre de la Tête Noire à Saran, afin de lire plusieurs ouvrages théâtraux, de mettre en scène plusieurs histoires et enfin à terme d'accueillir des comédiens de la troupe pour lire et jouer des extraits des livres de la Valise.

Depuis quelques années maintenant, les classes de tout le regroupement scolaire ont un réel plaisir à se réunir autour d'un thème commun pour offrir aussi aux parents d'élèves un grand moment fédérateur !!!! Les deux écoles organiseront à la fin de l'année, une randonnée au fil de la Loire entre les deux ponts ! Des ateliers et des rallyes sur le thème des contes devraient ponctuer cette belle journée !

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8H45-12H	8H45-12H	8H45-11H45	8H45-12H	8H45-12H
13H45-15H30	13H45-15H30		13H45-15H30	13H45-16H30
NAP:15H30-16H30	NAP:15H30-16H30		NAP:15H30-16H30	

*NAP : nouvelles activités périscolaires

L'équipe pédagogique

Mme Cécile MALBO dispense les cours aux CE2 (21)

Mr Anthony VARINOT enseigne aux CM1 (24)

Mme Laurence MATHIEU assume la direction et encadre les CM1 (8) et CM2 (17)

Le personnel communal

Mme Sandrine AUBIER a la charge des repas du restaurant scolaire avec l'aide de Mme Isabelle BRZEZINSKI-GALHAC (le service et le ménage) et la surveillance dans le car.

Mmes Virginie SANCHEZ et Véronique OUZER-CHATEIGNER assurent la surveillance de la cour durant la pause méridienne.

Encadrement et animation des ateliers périscolaires :

Mmes BARRUET Valérie, COLLET Ludivine, AUBIER Sandrine (coordinatrice), Véronique OUZER-CHATEIGNER (directrice), Justine ABARCA-RODRIGUEZ et Lucie CAPDEVILLE (atelier du jeudi).

Remerciements adressés à Florent TRASSEBOT pour les nombreux services rendus à l'école.



Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves



Pour nous, Délégués des Parents d'Elèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Elèves pour l'année 2016/2017 ont eu lieu le vendredi 07 octobre. Nous remercions les parents pour la confiance qu'ils nous ont témoignée

Sont élus au G.I.P.E. :

A FEROLLES (participation de 40.85 %)

Émilie DROMARD, Julien ILLAND, Sandrine BERRUET, Céline LEMAUUR, Margaret GOUT et Laëtitia MARCHAND

A OUVROUER (participation de 63.16 %)

Margaret GOUT, Céline LEMAUUR, Mélanie CHALOPIN et Olivier DUPUIS

* Nous participons à 3 conseils d'école dans l'année. Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, hygiène, santé, sécurité, ...).

* Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes rendus des conseils d'école sont visibles sur les sites des 2 communes.

Contact: Emilie DROMARD : 06.12.96.65.59 - gipe.45150@gmail.com

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2017 !





Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer

Depuis l'Assemblée Générale du 26/09/16, le bureau se compose de : Stéphanie Couannault (présidente), Céline Lemaury (présidente suppléante), Valérie BARRUET (trésorière), Margaret GOUT (secrétaire) et Sandrine Bertrand (secrétaire adjointe).

L'A.P.E. a pour but d'organiser des manifestations ou opérations afin de subventionner les écoles grâce aux bénéfices ainsi récoltés (pour l'année 2015 / 2016, 3348 € leur ont été versés). Ces subventions serviront à financer des projets et du matériel pédagogique ainsi que partiellement ou en totalité les sorties scolaires et classes de découverte de nos enfants. Sans cet apport, ces sorties seraient pour la majorité à la charge des familles en totalité, ou tout simplement supprimées !! Afin que l'association puisse perdurer (ainsi que les manifestations qui y sont associées), l'aide des familles est fondamentale, notamment pour la kermesse avec la tenue des stands qui demande le plus de volontaires.

L'A.P.E. remercie d'ailleurs les parents qui se sont d'ores et déjà portés volontaires pour aider ponctuellement lors de nos diverses manifestations et espère en avoir encore d'autres !

Les manifestations à retenir pour cette nouvelle année sont les suivantes :

- Après- midi « galette des rois » avec les enfants le samedi 14/01/17 ; Au programme : jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Férolles.
- Opération « Objets créatifs » (torchons) en février.
- Opération « chocolats de Pâques » en Mars / Avril.
- Vide grenier à la salle des fêtes de FEROLLES le dimanche 26/03/17, de 9 h 00 à 18 h 00.
- La soirée maternelle au gymnase de FEROLLES (après le spectacle, stands buvette/gâteaux tenus et au profit de l'A.P.E.) le vendredi 31/03/17.
- La soirée chants à SANDILLON (entrées au profit de la coopérative scolaire et à l'entracte stands buvette/gâteaux tenus et au profit de l'A.P.E.) le vendredi 19/05/17.
- Kermesse le vendredi 23/06/17. De 17h00 à 19h00 : amusements à travers différents jeux, avec stands collations et rafraîchissements. Aux environs de 19h30 : tirage des gros lots de la tombola ! Puis dîner « pique-nique sur l'herbe » et danses animées !
- Après-midi « Halloween » le samedi 04/11/17 Au programme : enfants déguisés, jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30.
- Opération vente de chocolats de Noël en Novembre.

Rejoignez-nous !



ape.45150@gmail.com



www.facebook.com/ApeEcolesFerollesOuvrouerLesChamps





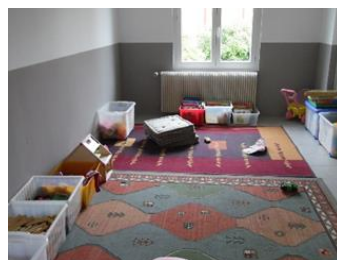
La Garderie « Les P'tits Loups Oratoriens »



La Garderie des P'tits Loups Oratoriens

8^{ème} année d'existence pour la garderie associative. Nous avons le plaisir d'accueillir une trentaine d'enfants dans le nouveau Pôle Jeunesse et Loisirs. Tout le monde s'est très vite adaptée et à rapidement profiter de l'espace !!

Notre équipe de bénévoles et nos salariées, Valérie et Ludivine, ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles ainsi que de proposer aux enfants des activités diverses et variées.



Notre garderie associative fonctionne grâce au bénévolat des parents. Si vous souhaitez apporter un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis d'accueillir parmi nous des nouveaux bénévoles.

Horaires :

Lundi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mardi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mercredi	7h30 – 8h45
Jeudi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Vendredi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 18h

Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H le matin.

Nos tarifs (sous réserve d'augmentation) :

- ✓ **Adhésion** : 15 € par famille
- ✓ **Cotisation** : 5 € par enfant
- ✓ **Tarif d'accueil matin ou soir** : 3,20€
- ✓ **Tarifs d'accueil journée** : 3,50€ €

Nous proposons toujours un accueil de dépannage pour les familles non adhérentes au tarif de 4,50 € quel que soit le temps de présence de l'enfant.

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire.

Contacts :

- ❖ Portable garderie : 07.62.61.19.73
- ❖ Ludivine TURCOT (Présidente) : 06.16.27.39.23
- ❖ Emmanuelle AVENEL (Trésorière)
- ❖ Mélanie CHALOPIN (Secrétaire)

- ❖ Email : garderieouvrouer@hotmail.fr
- ❖ Site : www.lagarderie45150.e-monsite.com

Les animations passées :

- ✚ Loto spécial enfant
Un bel après-midi pour les enfants et les parents.



- ✚ Pique-nique boule



En raison des très mauvaises conditions météo cette année, nous avons été dans l'obligation d'annuler notre pique-nique. Nous espérons que cette année, le soleil sera avec nous !!!!

- ✚ Vide Armoire Spécial Enfant le 20 Novembre 2016

Les animations à venir:

- ✚ Loto Spécial Enfant courant 2017
- ✚ Pique-Nique Boule annuel courant 2017
- ✚ Grille de pâques : courant 2017



Les partenariats:

- ✚ Les partenariats avec les sites suivants:
 - ❖ LA SOURIS VERTE: Vente de cabas, gommettes et autres articles.
 - ❖ A QUI S : Etiquette de marquage pour vêtements et autres



D'autres animations pourront être proposées au cours de cette année.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour connaître les dernières actualités.

L'équipe de la Garderie tient à remercier chaleureusement Mme La maire ainsi que l'équipe municipale et l'ensemble des bénévoles qui ont œuvrés pour la mise à disposition du Pôle jeunesse et Loisirs.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité!!!



Les Enfants du village

Composition du bureau : *Présidente* : AUBIER Sandrine - *Trésorière* : BARRUET Valérie



Notre fonctionnement :

Pour rappel, notre association a été créée en 2009 et a pour but de proposer des après-midi « activités manuelles » et des sorties aux enfants, pendant les vacances scolaires.

Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association, composée uniquement de membres d'honneur.

Une participation financière de 2 à 4 euros par enfant est demandée, dès la moyenne section, pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés.

Lors de chaque période de vacances, des dates sont proposées et chaque enfant peut être inscrit et venir quand il le souhaite (nous demandons que l'enfant soit obligatoirement accompagné d'un adulte responsable : parent, grands-parents, oncle....). Des affiches sont apposées aux arrêts de bus et à la Mairie environ deux semaines avant chaque période. Des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse.

Nous nous retrouvons tous sous le préau de l'école, mis à disposition par la Municipalité, et clôturons chaque après-midi par un goûter préparé par les parents.

Remerciements :

Avant tout, nous remercions vivement les familles qui ont régulièrement répondu présentes à nos projets d'activités et/ou sorties en 2016 : 14 familles oratoriennes, une assistante maternelle de notre commune qui accompagne les enfants dont elle a la garde, et 3 familles de Férolles.

Nous remercions également tous ceux qui, par leurs commandes lors de notre opération « chocolats de Noël », nous ont permis de réaliser un bénéfice de 450 euros en décembre 2015. Grâce à cela, nous avons financé une partie des entrées au bowling, à l'accrobranche et offert des glaces à tous les participants, ainsi que des tours de pédalos, à l'étang du Puits.



Bilan de nos activités en 2016 :

Pour les congés de Noël 2015, deux après-midi ont été prévus avec respectivement 11 et 17 enfants présents. Ils ont confectionné des boules de Noël, des décorations diverses sur ce thème et profité d'un atelier « pâte à sel ».

Pour les vacances d'hiver, nous avons organisé une *sortie au bowling* d'Olivet le 15 février avec 30 participants, enfants dès 3 ans, ados et adultes. Cette sortie, comme l'an passé, a remporté un grand succès. Puis, nous nous sommes retrouvés sous le préau de l'école le 18 février pour décorer des masques de carnaval et s'exercer au « plastique dingue ». 18 enfants ont répondu présents.

Aux vacances de printemps, le 11 avril, une sortie a été organisée à l'accrobranche de Neuvy en Sullias. Malgré un début d'après-midi plus que pluvieux, 29 « grimpeurs » au total, enfants, ados et adultes ont profité des différents parcours. La journée s'est clôturée par un goûter sur place (table à

disposition). Nous avons également organisé un après-midi le 14 avril avec des jardinières à peindre.

Comme l'an dernier, la **boum CM2-6ème** a eu lieu le 1^{er} juillet à la salle des fêtes de Férolles. Fréquentation record de nos CM2 (27 enfants) et 15 collégiens (9 de Jargeau et 6 de Tigry). La soirée a été animée par Rémi et a été une très grande réussite.

Enfin, une **sortie à l'étang du Puits**, à Cerdon, a eu lieu le dernier weekend d'août. Aucune famille oratorienne présente mais 2 familles de Férolles. Une vingtaine de personnes toutefois a pu profiter des activités qu'offre le lieu : baignade (il faisait très chaud ce jour-là !), pédalos..... Le soir, nous avons assisté au feu d'artifice sur l'étang (fête annuelle à cette date).

Pour les **vacances de la Toussaint**, deux après-midi ont été proposés. Les enfants ont confectionné divers objets sur les thèmes d'halloween et de l'automne.

Projets 2017....

Nous avons tout d'abord réitérer notre opération « chocolats de Noël » en décembre dernier. Les bénéfices ne sont pas encore connus mais nous remercions toutes les personnes qui ont passé commande.

Des après-midi « bricolage » seront proposés à toutes les vacances scolaires 2017.

Nous renouvellerons également des sorties au bowling et à l'accrobranche. Pour cette dernière sortie, qui se fera au printemps, nous envisageons de prévoir la journée sur place avec un pique-nique. En effet, tables et barbecues sont à disposition et cela permettrait une pause repas conviviale tous ensemble. Une seconde sortie « accrobranche » est envisagée en été.

Nous réfléchissons également à une sortie plus « lointaine » : parc d'attraction ou autre. Il nous faut pour cela trouver une sortie qui s'adaptera à tous et établir des devis. Les informations concernant ce projet seront données en cours d'année.

Enfin, comme vous le savez, l'organisation de nos soirées avait été mise en suspend suite à la non-utilisation de notre salle communale. Pour cette année, nous envisageons d'organiser au moins une soirée à la salle des fêtes de Férolles. La date n'est pas encore définie mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

N'hésitez pas à nous communiquer vos mails si vous souhaitez recevoir nos bulletins d'inscriptions aux activités pour vos enfants : lesenfantsduvillage@live.fr

Tous nos meilleurs vœux 2017 aux Oratoriens !

Sandrine et Valérie





Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Valsol

Consciente des besoins des familles et soucieuse de favoriser un accueil de qualité aux jeunes enfants, la Communauté de Communes Valsol propose sur son territoire les services d'un Relais assistantes maternelles. C'est un lieu ressource, d'écoute, d'information, d'aide et de soutien, de rencontres et d'échanges, d'animation au service des parents, des assistantes maternelles et des enfants.

L'éducatrice de jeunes enfants s'efforce de transmettre aux professionnelles, des pratiques qui leur permettront d'être dans une communication adaptée au tout petit.

Le relais doit être un lieu « repère » qui permettra également à l'enfant qui y vient, d'appréhender « les autres » mais aussi de prendre le temps de grandir dans un cadre sécurisé.

Les principaux objectifs du relais sont :

- Mettre en relation les familles et les assistantes maternelles
- Donner des réponses concernant les droits et devoirs des employeurs et des salariés (parents et assistant(e)s maternel(le)s, des informations sur la convention, les contrats de travail, les déclarations obligatoires...
- Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles à travers la formation continue.
- Proposer des temps d'animations aux enfants accompagnés, soit de leur assistante

L'animatrice rappelle que les animations ont lieu tous les jours :

- Le lundi à Tigy de 9h30 à 11h30
- Le mardi au dojo du gymnase de Sandillon de 9h30 à 11h30 (les parents sont les bienvenus)
- Le jeudi à Vienne en Val de 9h30 à 11h30
- Le vendredi à Sandillon de 9h30 à 11h30
- Tous les 2 mois à Vannes sur Cosson de 9h30 à 11h30
- A compter du mois d'octobre sur la commune de Férolles de 9h30 à 11h30

Consulter les dates indiquées sur le planning que vous pouvez retrouver sur le site de la Communauté de Communes Valsol.

maternelle, soit de leur parent, afin de créer un lien entre les uns et les autres

- Prêter des revues professionnelles
- Mise à jour de la liste des assistantes maternelles
- Ecouter et soutenir en cas de difficultés
- Conseiller et informer dans le domaine éducatif par le biais d'entretiens individuels ou lors des animations



Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Céline HEQUET-ROUILLY, éducatrice de jeunes enfants au 02 38 41 13 20 ou en laissant un message sur le répondeur ou par mail : ram@cc-valsol.fr

La commune d'Ouvrouer compte 4 assistantes maternelles en activité. Nous accueillons cette année une nouvelle professionnelle sur la commune qui est la bienvenue aux temps collectifs du Relais d'assistantes maternelles.

Cette fin d'année permettra aux enfants de découvrir ce qu'est une caserne de pompier et

un spectacle de Noël sera proposé aux assistantes maternelles qui le souhaitent le Jeudi 3 décembre à la salle des fêtes de Sandillon.

Les Relais d'Assistants Maternelles est une véritable richesse pour les assistantes maternelles et les enfants, qui viennent régulièrement aux animations, les petits peuvent nouer des liens d'amitié. Le Relais d'assistantes maternelles est un lieu « ressources » qui accompagne les assistantes maternelles dans leur professionnalisation.

Pour tous renseignements, veuillez joindre :

Céline HEQUET-ROUILLY

Responsable du RAMVALSOL

1167 Rue Verte - 45640 SANDILLON

Permanences :

Lundi 12h/18h

Mardi 12h/16h30

Mercredi 9h/11h45

Jeudi 12h/15h45

Vendredi 12h/16h15

02 38 41 13 20 / 06 79 12 51 89



Assistantes Maternelles Agréées d'Ouvrouer les Champs

Mme BOULMIER
Béatrice
147 Route de Sigloy
Tél : 06.17.94.86.27

Mme DA CUNHA
Muriel
9 Route de Jargeau
Tél : 02.38.58.34.01

Madame PRIEUR
Emilie
1 Allée des Cerisiers
Tél : 02.38.57.33.03

Mme SALVODELLI
Christine
272 Route de Marmain
Tél : 02.38.58.15.83

Le Comité d'Animations

Avec la constitution d'un nouveau bureau au sein du Comité, nous avons pu vivre une année pleine d'animations et d'émotions. Le calendrier a pu être respecté grâce à la météo clémente ainsi qu'aux participants et aux bénévoles.

Nous remercions particulièrement la Mairie de Vienne en Val pour le prêt de la salle de la Maugerie.



Tournoi de foot :

Malgré le temps couvert, 6 équipes ainsi que la bonne ambiance étaient présentes pour passer une agréable journée. Merci à M. MALBO pour la remise des récompenses.



Vide grenier :

L'organisation a été chamboulée à cause des inondations et des pluies incessantes. Une cinquantaine d'exposants était malgré tout au rendez-vous. Les visiteurs accompagnés d'un petit soleil sont venus compléter l'après-midi de cette journée.

Randonnée :

Une soixantaine de marcheurs est venue braver le froid rejoint par le soleil dans la matinée. Ils ont pu profiter de 2 circuits de 7,5 km et 12 km.

Loto :

55 joueurs étaient réunis dans la bonne humeur à la salle de la Maugerie généreusement prêtée par la Municipalité de Vienne en Val sans qui le loto n'aurait pu avoir lieu.



Pour information :

Le Comité offre la possibilité de louer du matériel : tables, bancs et un barnum.

Pour tout renseignement, contacter Daniel au 06 09 84 27 99

Amicale des Anciens & Section Boules

Comme les autres années, l'Amicale des Anciens termine l'année 2016 avec satisfaction.

Nous avons toujours une participation régulière pour les jeux de cartes et autres.

Au début de l'année 2016, nous avons été obligés de faire nos activités dans le préau de l'école.

Depuis le mois d'Avril, nous avons emménagé dans le nouveau local nommé « Pôle Jeunesse et Loisirs ».

Tous nos adhérents trouvent cette salle bien agréable et en remercient toute la municipalité.

Nous avons quand même fait nos traditionnelles crêpes et au mois d'Août et 31 personnes ont été à l'Auberge de Sigloy. Tout ça dans une bonne ambiance.

Au mois de mars, nous avons reçu les boulistes de Neuvy en Sullias, le retour en juin a été annulé à cause des inondations.

Nos concours de belote sont organisés à Vienne en Val, faute de place dans la salle.

Si vous êtes tentés, nous serions heureux de vous accueillir.



Calendrier des fêtes 2017

JANVIER

- 11** Assemblée Générale
→ L'amicale des anciens
- 14** Après-midi galette
→ APE des écoles
- 15** Assemblée Générale
→ Le comité d'animation

MARS

- 12** Loto des enfants
→ Garderie de P'tits Loups
- 19** Commémoration
→ FNACA
- 26** Vide grenier
→ APE des écoles
- 31** Spectacle des maternelles

MAI

- 8** Commémoration
- 14** Pique-nique / Boules
→ Garderie des P'tits Loups
- 19** Soirée chants des écoles
- 21** Repas de l'amicale des Anciens

JUILLET

- 14** repas champêtre, retraite aux flambeaux et Feu d'Artifice organisés par la Municipalité et les Associations

SEPTEMBRE

- 10** Rallye Rosalie
→ La municipalité et les associations
- 15** AG-Garderie des P'tits Loups



NOVEMBRE

- 04** Après-midi halloween
→ APE des écoles
- 11** Commémoration
- 26** Après-midi *intergénérationnel*
→ Garderie des P'tits Loups

FEVRIER

- 01** Après-midi crêpes
→ L'amicale des anciens



AVRIL

- 23** Tournoi de Foot
→ Comité d'Animation

JUIN

- 18** Vide Grenier
→ Comité d'Animation
- 23** Kermesse des écoles

AOUT



Bonnes vacances

OCTOBRE

- 01** Randonnée
→ Comité d'Animation
- 15** Repas des aînés
→ La Municipalité

DECEMBRE

- 03** Loto
→ Comité d'Animation

Etat Civil

Naissances 2016



03 mai **COURTE** Marius, Malik
18 juillet **PAVON** Sacha, Nael

Mariages 2016



13 juin **M. DESTERNE** et Mme **MAUGRAS**

Décès 2016



15 janvier **ROUSSEAU** Suzanne, Cécile, Madeleine
01 février **ROUSSEAU** Lucien, Marcel Henri, Joseph
14 mars **DUCROTOY** Lionel, Oscar, Gustave
21 mars **MACHARD** Norbert, Lucien, Léon
12 avril **FARDEAU** Marceau, André, Bernard
22 octobre **TOUZEAU** Suzanne, Marguerite, Marie

Bienvenue aux nouveaux habitants

Route de Jarreau

N°12 : M. PARAVIS et Mme SAVIGNAC

N°245 : M. et Mme MAOUCH

Rue de la Vienne en Val

N°165 Ter : M. SY et Mme HAMDY

N°7 : M. FOURNIER et Mme SIMON

N°165 : Mme BELFIORE

Route de Sigloy

N°11 : Mme TOUSSAINT

N°75 : M. et Mme DESTERNE

Route de Tigy

N°127 : M. PARISSOT et Mme CHANDEZON

N°127 bis : M. PAYEN

Place des Jardins

N°1 : M. et Mme LHERBET

Allée des Cerisiers

N°9 : Mme RODRIGUES

Allée des Tournesols

N°4 : M. NATER et Mme ABARCA RODRIGUEZ

Allée des Erables

N°3 : Mme VALLEE





Annuaire Pratique

- Pompiers ☎ 18
- Gendarmerie de Jargeau ☎ 17
(ou 02.38.46.83.70)
- SAMU ☎ 15
- CENTRE ANTI POISON
Tours ☎ 02.47.64.64.64 / Paris ☎ 01.40.37.04.04
- C.H.R.O. ☎ 02.38.51.44.44
- Assistante sociale (Jargeau) ☎ 02.38.46.85.50
- S.O.S Médecins ☎ 02.38.54.44.44
- Sida Info Service ☎ 0800.840.800
- Allô enfance maltraitée ☎ 119
- Drogue Info Service ☎ 0.800.231.313
- Perception de Châteauneuf ☎ 02.38.58.40.39
- SICTOM de Châteauneuf
www.sictom-chateauneuf.fr ☎
02.38.59.50.25
Collecte le lundi matin. Sortir poubelles la veille au soir.
- Déchetterie de Jargeau
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 9h30 à 12h30
et de 13h à 17h, Jeudi de 13h00 à 17h
FERMEE LES JOURS FERIES
- Déchetterie de Tigy
Mardi, Samedi de 9h30 à 12h30 et 13h à 17h
Mercredi (du 01/04 au 31/10) de 14h à 18h
Vendredi de 14h00 à 17h
FERMEE LES JOURS FERIES
- Presbytère St-D. de l'Hôtel ☎ 02.38.59.02.35
- Allô service public
www.service-public.fr ☎ 3939
- Préfecture du Loiret ☎ 0.821.80.30.45
- CPAM Orl. (Sécurité Sociale) ☎ 0.820.904.103
☎ 3646
- Météo France ☎ 0.836.680.245
- CAF du Loiret ☎ 0820.25.45.10
www.caf.fr
- URSSAF DU LOIRET ☎ 0820.20.25.45
- Dépannage et sécurité « gaz » ☎ 0.810.433.045
- Dépannage et sécurité « électricité » ☎ 0.810.333.045
- La Poste – Jargeau ☎ 02.38.46.63.80
- ASSEDIC - Orléans ☎ 0826.08.08.45
- Pôle Emploi – Orléans ☎ 3995
www.pole-emploi.fr
- Equipement - UTA d'Orléans ☎ 02.38.52.46.03
www.ddt-uta-orleans@loiret.gouv.fr
- Maison du départ. Jargeau ☎ 02.38.46.85.50
- ULYS ☎ 0800.00.45.00



Annuaire des Professionnels de la Commune

Beauvais Christian Apiculteur - Vente de miel	171 route de Jargeau 02.38.59.92.94
Chenil "Les Chevalliers" Pension pour chiens et chats	147 Route des Chevalliers 02.38.59.91.94
SARL Couillard Axel Plomberie/Chauffage	5 Route de Vienne en Val 06.33.61.76.11
Centre Vulcanisation Service Solutions pour votre convoyeur Maintenance, dépannage, conseil, accessoires Mr Carl FAZIO	104 Route de Sigloy 02.34.50.52.28
Fleury Mathieu Maraîcher bio	La Ferme aux Abeilles 56 Route de Jargeau
Giraudier Fabrice Plomberie/Chauffage	75 Route de Jargeau 02.38.58.19.94
J.E.V Lebrun Bruno Réalisation, entretien espaces verts	139 Route de Sigloy 02.38.58.18.16
Gaël LE ROC'H Charpente écoconstruction	Courpain 02.38.59.71.55 06.09.05.94.48
Les Jardins De Richebourg Paysagiste, vente de végétaux	15 Route de Richebourg 02.38.57.23.11
O Levain Farine Fabrication artisanale de pains, pâtisseries et viennoiseries	196 Route de Jargeau 06.70.94.06.88 www.olevain.fr
Pefferet Anne Création et réalisation de décor pour divers évènements	9 Route de la Levée 02.38.46.17.37 06.88.68.04.80
RG Maçonnerie Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment	45 Route de Marmain 06.62.68.16.17
Rocher Julien Infirmier libéral	Cabinet Place du Martroi Jargeau - 06.83.81.79.42
T.V.F Terrassement, assainissement, curage d'étang et maçonnerie	154 Route de Marmain 02.38.58.17.86 06.81.33.73.87
Le Potager Bio de Marmain Productrice de légumes bio	108 Route de Marmain 06.77.74.96.50

COMMERCES AMBULANTS

La Boucherie Mr Pachot Thierry 06.66.94.89.22 <i>Circule dans Ouvrouer</i> <i>Les mardis de 12h45 à 13h30</i> <i>Les vendredis de 16h à 17h</i>
La Poissonnerie Mr Kentzinger Alain 02.38.59.02.07 <i>Stationne dans le centre bourg</i> <i>Tous les mercredis</i> <i>de 8h à 8h30</i>



Civisme

RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

ABOIEMENTS DES CHIENS

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements ne constituent pas un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage peut être puni d'une **amende de 3^{ème} classe (jusqu'à 450 €)**.

CHATS ERRANTS

Lors du vide grenier de juin dernier, le stand réservé aux « chats libres d'Ouvrouer les Champs » a été très visité. Un grand merci aux généreux donateurs et un merci particulier à Mesdames Marie-Laure BRINON et Pascale

CHEZIERE pour leur participation à l'installation et la tenue de ce stand ainsi qu'au Comité d'Animation, sans oublier la Société Protectrice des Animaux qui nous soutient en offrant des bons de stérilisation.

La partie n'est toutefois pas gagnée...

C'est pourquoi en 2017, une nouvelle CAMPAGNE DE STERILISATION et d'IDENTIFICATION va être mise en place sur la commune en référence à l'article L211-27 du code Rural.

Cette campagne vise à régler le problème de surpopulation de nos amis les chats pour deux raisons principales :

- Préserver le bien-être animal en apportant aide et soins aux animaux errants
- Supprimer les nuisances sonores et olfactives auprès des habitants

En effet, le plus souvent ces chats errants non stérilisés souffrent de maladies, de malnutrition et présentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Les chats stérilisés ne transmettent donc plus certaines maladies infectieuses liées aux accouplements et aux bagarres tout en protégeant notre environnement des rongeurs et de l'arrivée de nouveaux congénères sur le territoire, ainsi la population féline sauvage diminue.

L'identification, c'est-à-dire l'attribution à chaque animal d'un n° unique s'est imposée comme une nécessité sanitaire et une disposition importante en matière de protection animale et également ne l'oublions pas, un moyen de retrouver son animal égaré !

Rappelons que l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 (Article L212-10 du code rural Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

L'interdiction du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par arrêté préfectoral du 31 décembre 1980.

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 18 novembre 2011, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

Les solutions : la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Il est possible, pour les entreprises Oratoriennes de bénéficier d'une dérogation du Maire.



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain.

Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien.

L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité.

Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture.). La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres.

Les haies ne doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.



Les pesticides interdits dans les espaces verts au 01 janvier 2017 et les jardins en 2019



Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de ***l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017*** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts (hors cimetière), promenades, forêts, et les voiries

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Produits phytosanitaires, pesticides et produits phytopharmaceutiques:

Ces trois mots désignent la même chose. Ce sont des produits destinés à tuer des organismes vivants (végétaux, animaux). On y retrouve principalement les herbicides (désherbants), insecticides, fongicides et bactéricides.

Des objectifs forts !

- Protection de la ressource en eau.
- Protection de la santé des habitants et des agents de la commune.
- Amélioration de la biodiversité.
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

La gestion différenciée des espaces verts:

C'est une méthode d'entretien des espaces verts qui tient compte du type (pelouse, massifs, etc.) et des fonctions de chaque site pour lui appliquer une gestion spécifique. Cette gestion sera donc différente pour chaque site.

Nous ne pourrions pas tout arracher à la main, il faudra s'habituer à vivre avec un peu plus

d'herbe autour de nous et accepter la présence de flore spontanée. L'herbe ne pollue pas !

Cela implique de porter un nouveau regard sur l'herbe dans notre commune mais également d'attirer les insectes utiles, amis du jardinier. Les larves de coccinelles, par exemple, se nourrissent de pucerons (lutte biologique).

Nous incitons les citoyens à traquer les mauvaises herbes devant chez eux.

Tous acteurs pour préserver la qualité de l'eau !

En tant que particulier, vous pouvez vous aussi participer à la préservation de la ressource en eau, en vous initiant au jardinage naturel par exemple.

En effet, les jardins reçoivent environ 5 000 tonnes de pesticides par an. Une diversité de techniques existe : composte, paillage, fabrication de purins et de décoctions, faux semis, piège à insectes, etc.

Vous pouvez trouver plus d'information sur le site : <http://www.jardineraunaturel.org/>

Les PESTICIDES

Leurs impacts sur l'Homme

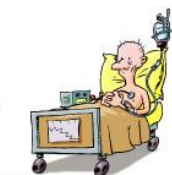
Les pesticides sont conçus pour détruire des organismes vivants, et les êtres humains peuvent être des cibles involontaires.

LES VOIES DE CONTAMINATIONS

PAR INHALATION

PAR INGESTION

PAR CONTACT AVEC LA PEAU



Développement de cancers
(lymphomes non hodgkiniens, leucémies, cancers du cerveau, de la vessie...)



Problèmes de développement du fœtus
(avortements spontanés, retards de croissance, handicaps à la naissance...)

LES RISQUES



Problèmes de reproduction
(diminution de la fertilité...)



Déficits immunitaires
(réactions allergiques, réponses auto-immunes, suppression de la fonction immunitaire et plus grande sensibilité aux agents pathogènes...)



Problèmes neurologiques, cognitifs et comportementaux
(perturbations du développement du système nerveux, altération des capacités intellectuelles, maladies de Parkinson et d'Alzheimer...)

Le saviez-vous ?

Certains insecticides sont élaborés pour affecter le système nerveux des insectes, système qui présente des similitudes avec celui de l'Homme ! On comprend donc aisément que l'utilisation des insecticides puisse avoir des conséquences sur la santé humaine.



Sur les étiquettes de certains pesticides, on peut lire :

R29 : Danger d'effets irréversibles sur l'environnement.
R40 : Peut causer des altérations génétiques.
R41 : Peut nuire à la fertilité.
R42 : Peut altérer la fertilité.
R43 : Peut perturber la grossesse d'autres espèces.

Les PESTICIDES

Leurs utilisateurs sont les plus exposés

Les principales voies de contamination sont la peau et les voies respiratoires ; le port de l'équipement de protection individuelle est donc indispensable : masque contre les émanations toxiques, gants, combinaison et bottes contre la pénétration des pesticides dans l'organisme, lunettes contre les projections.

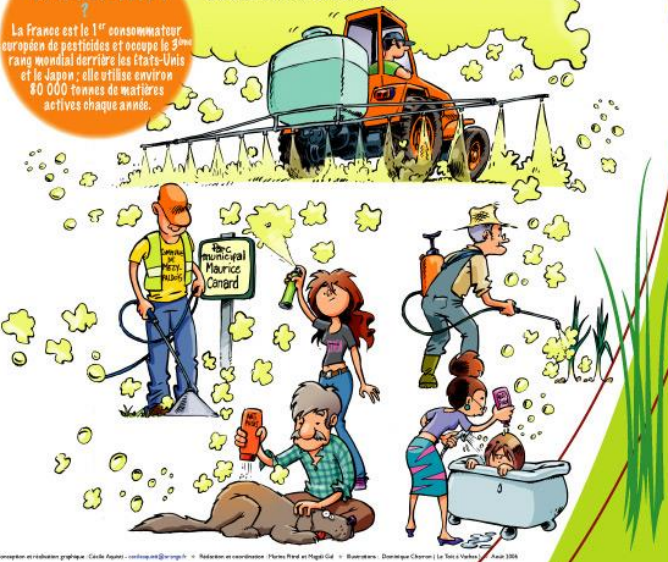
Selon vous, cet homme s'apprête à :

- ☐ sauver le monde.
- ☐ participer à la dernière émission de télé-réalité.
- ☐ manipuler des pesticides.
- ☐ contrôler une brèche dans une centrale nucléaire.
- ☐ récupérer ses valises - voyoulogie...

Le saviez-vous ?

La France est la 1^{re} consommateur européen de pesticides et occupe le 3^{ème} rang mondial derrière les États-Unis et le Japon ; elle utilise environ 80 000 tonnes de matières actives chaque année.

Vous utilisez tous des pesticides ! Mais vous n'êtes pas toujours équipés pour le faire dans de bonnes conditions...



Renseignements Pratiques – Cambriolage

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

VOTRE VIGILANCE EST INDISPENSABLE

LES BONS RÉFLEXES POUR PROTÉGER VOTRE MAISON

PROTÉGEZ VOS ACCÈS

- 1** Pensez à verrouiller les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer vos volets à la nuit tombée.
- 2** Optez pour un éclairage extérieur qui s'active à la détection du mouvement.
- 3** Équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées.
- 4** Équipez votre maison d'une alarme.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE DANS VOTRE DOMICILE

- 5** Évitez les messages d'absence sur votre répondeur.
- 6** Faites relever votre courrier postal ou à défaut faites le conserver par la poste.
- 7** Créez l'illusion d'une présence (laissez une ampoule basse-tension allumée ou utilisez un programmateur).

INFORMEZ VOTRE VOISINAGE DE VOTRE ABSENCE

- 8** Si vous l'avez de vos déplacements prolongés, votre voisin peut « faire vivre » votre domicile en votre absence (relevé du courrier, ouverture des volets...). Cette solidarité, en lien avec la police ou la gendarmerie, permet de déjouer les tentatives de cambriolages. **LA SOLIDARITÉ DE VOISINAGE EST ESSENTIELLE !**

INFORMEZ LE COMMISSARIAT DE POLICE OU LA BRIGADE DE GENDARMERIE LA PLUS PROCHE D'UN DÉPART PROLONGÉ

- 9** Une fiche « tranquillité résidences » remplie par vos soins (coordonnées, durée de votre absence) nous permettra de mieux veiller sur votre maison.

TOUS ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ

ET AUSSI...

- Je ne cache pas de clés dans les endroits repérables (paillasson, boîte aux lettres, pot de fleurs...) et ne laisse pas les clés de mon véhicule apparentes.
- À l'extérieur, je ne laisse rien à disposition des cambrioleurs (outils, échelle...).
- Je place mes objets de valeur (bijoux, cartes de crédits...) et les photographies de mes biens en lieu sûr.
- Je ne laisse pas de personnes inconnues seules dans mon domicile.
- J'avise policiers ou gendarmes de tout fait inhabituel pouvant présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (véhicules en repérage, individus suspects...) en composant le 17.

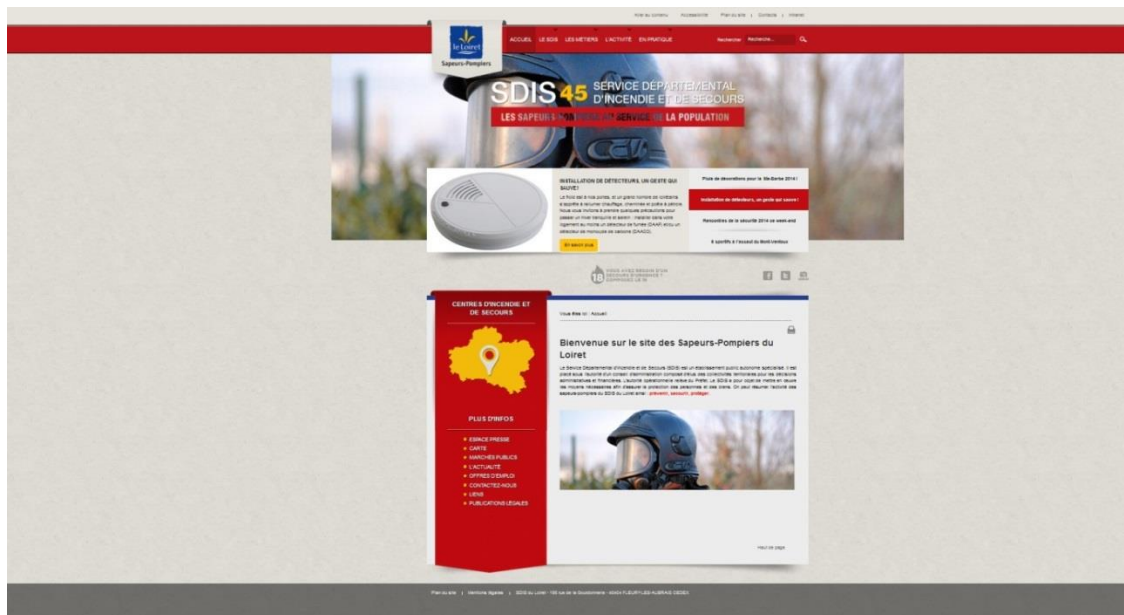


Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les sapeurs-pompiers du Loiret ont leur site web : www.sdis45.fr



Sapeurs-Pompiers



Recensement

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

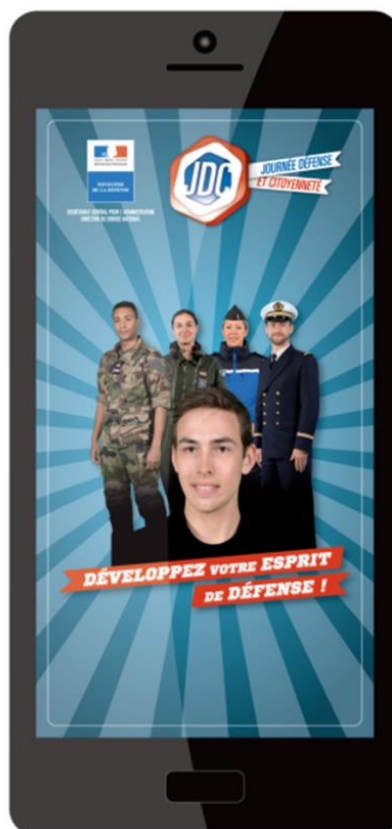
PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Recherche» tapez «recensement».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc



MA JDC SUR MOBILE VOTRE APPLI JDC EN UN CLIC !

TROUVER
Géolocalisez-vous et identifiez la structure la plus proche de chez vous.

PRÉPARER MA JDC
Vous souhaitez vous faire recenser ? Vous avez une double nationalité ? Éclairez-vous sur toutes les situations particulières pendant la JDC.

LE JOUR J
Retrouvez toutes les informations pratiques sur le déroulement de votre journée (adresse, horaires, programme de la journée...).

APRÈS MA JDC
Informez-vous sur le recrutement et les aides proposés par la défense.

Pour télécharger l'application directement depuis votre smartphone, scannez le QR Code ci-contre ou rendez-vous sur : www.defense.gouv.fr/jdc

App Store Google Play



Très Haut Débit Numérique arrive à Ouvrouer les Champs...

Etat des lieux de l'aménagement numérique

Depuis plus de dix ans, avec Médialys, le Département n'a cessé de poursuivre ses efforts et d'investir pour améliorer la couverture Internet sur le territoire du Loiret.

Pour répondre aux nouveaux enjeux autour du Très haut débit (THD), il lance, en

complémentarité avec l'initiative des opérateurs, un vaste chantier : Lysséo.

L'engagement fort qui est pris avec ce projet de 140 M € HT : couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2020.

Les dates clés de l'action départementale en matière d'aménagement numérique du territoire :

2004 : Lancement de la DSP Haut Débit Médialys.

2007 : Mise en œuvre des solutions alternatives Wimax et satellite pour les zones où l'ADSL n'est pas satisfaisant.

2009 : Élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique définissant les modalités de mise en œuvre du Très Haut Débit dans le Loiret.

2011 : Premier programme national fixant le cadre d'intervention des collectivités territoriales en matière de Très Haut Débit.

2013 : Augmentation du niveau de subvention « satellite » de 120 € à 250 € par abonné éligible.

6 février 2014 : Entrée en vigueur de la DSP Très Haut Débit Lysséo.

Mai 2015 : Début des travaux de raccordement optique des premiers sites.

Fin 2015 : Amélioration du débit ADSL effective sur les 48 zones prioritaires.

Les communes sur lesquelles la couverture DSL demeure non satisfaisante :

Ouvrouer-les-Champs, Sigloy, Férolles, et Vannes-sur-Cosson.

Le détail par commune est disponible sur : observatoire.francethd.fr



Les solutions lorsque l'ADSL n'est pas disponible ou pas suffisant :

1) Les offres satellite :

Le Département a souhaité mettre en place une aide financière pour les particuliers et les professionnels ne bénéficiant pas d'une offre DSL supérieure à 2 Mbit/s. Cette aide financière s'élève à 250 € TTC pour la souscription d'un abonnement.

Médialys a conclu des accords permettant aux personnes concernées de bénéficier de conditions particulières d'accès à internet haut débit par satellite. Dans le cas où vous répondriez aux critères d'éligibilité (débit de votre ligne < 2 Mbits/s), vous pouvez contacter Médialys (contact@medialys.fr) afin de valider votre demande et bénéficier de conditions particulières avec l'opérateur satellite que vous aurez choisi.

Liste des opérateurs commercialisant ces offres :

Connexion verte

Tél : 0 805 18 18 18

www.connexion-verte.fr

Nordnet

Tél : 0 800 66 55 55

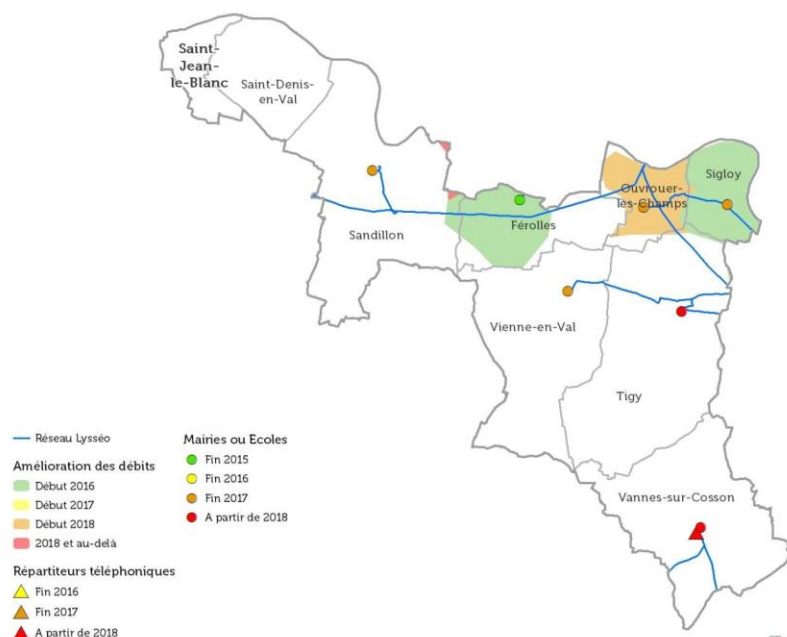
www.nordnet.com

Ozone

Tél : 09 73 01 10 00

www.ozone.net

2) Les offres 3G/4G : Ces solutions, apportées par les opérateurs mobiles, peuvent localement et selon les usages s'avérer d'un meilleur rapport qualité / prix. Ne pas hésiter à faire jouer la concurrence sur les prix et la qualité de la couverture.



Le réseau Lysséo va permettre au cours de la période à venir (2015 – horizon 2020) d'accompagner les usagers dans leurs besoins de débit liés à des usages de plus en plus riches et gourmands en bande passante.

3 leviers pour atteindre cet objectif :

- **L'amélioration des débits (technologie ADSL)** par la création de centraux téléphoniques de proximité, rendant les lignes téléphoniques plus courtes et l'accès de bien meilleure qualité (de 8 à 50 Mbit/s dans la plupart des cas).

- **La création de « communes FTTH »** de l'anglais « *Fiber To The Home* » où le foyer ou l'entreprise disposera, en lieu et place de la ligne téléphonique d'un accès en fibre optique dédié autorisant des débits de 100Mbit/s ou plus.

- **La desserte optique de différents sites (mairies ou écoles, zones d'activités et répartiteurs téléphoniques (NRA))** afin d'offrir des services professionnels aux établissements ayant besoin d'un débit et d'une fiabilité accrue.

La carte ci-contre illustre le déploiement de ces trois types d'objectifs sur le canton.

Pour en savoir plus : www.lysseo.fr

Les Coins Lecture

BIBLIOTHEQUE DE SIGLOY

Se situe à l'adresse suivante :

- 4 route de Châteauneuf-sur-Loire
(ancienne école à côté de la salle des fêtes)

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
- Samedi de 10 h 30 à 12 h 00

Email : bibliothequesigloy@gmail.com



BIBLIOTHEQUE DE FEROLLES

Se situe à l'adresse suivante :

- 60 rue de Sully

Horaires d'ouverture :

- Lundi de 17 h 00 à 19 h 00
- Mercredi de 16 h 00 à 18 h 00
- Samedi de 10 h 30 à 12 h 00

Pendant les vacances scolaires, seul le samedi est assuré.

Téléphone : 02.38.57.27.41 (aux heures de permanence)

Email : bibliotheque.ferolles@orange.fr



LA CABINE A LIVRES D'OUVROUER LES CHAMPS...

La « cabine à livres » est une sorte de bibliothèque en libre accès, c'est un lieu de partage d'ouvrages en tout genre.

Le concept est simple, si un livre à disposition dans la cabine vous intéresse et que vous désirez l'emprunter, il vous suffit de déposer un autre livre en échange.

Sur le principe du « troc » ou du « donnant –donnant » chacun est libre d'emprunter ou de déposer les livres qu'il souhaite, en y annotant un petit commentaire amical à l'attention du lecteur suivant.



La maison du département de Jargeau

Elle comprend :

Les services de l'Unité Territoriale de la Solidarité de l'Est orléanais.

1A rue des Maraîchers
45150 JARGEAU
02.38.46.85.50

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le Conseil Général met en place de nombreuses actions pour aider au quotidien les plus fragiles, les familles, les enfants, les jeunes en difficulté, les personnes âgées, les personnes handicapées.

L'Unité Territoriale de la Solidarité assure l'accueil et l'orientation de tous les publics.

Selon vos besoins, différents professionnels (assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, médecins, psychologues, éducateurs spécialisés, professionnels de l'insertion, ...) peuvent rechercher avec vous une réponse adaptée et personnalisée. Il pourra

vous être proposé des entretiens, un accompagnement, des visites à domicile ou l'orientation vers les permanences de consultation de nourrissons.

Vous pouvez aussi être invité à participer à une action collective pour construire et partager avec d'autres les solutions à diverses difficultés de la vie (parentalité, emploi, logement, vie sociale, ...)

Services publics :

Un point d'accès unique et gratuit pour simplifier vos démarches administratives par :

☐ Visioconférence permettant d'être en contact avec un conseiller spécialisé de l'un des organismes partenaires : Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Espace Info Energie, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Maison de la Justice et du Droit, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT et CRAM).

Un accès à internet et une borne de mise à jour de la carte vitale.



L'aide à domicile Jargeau

VOUS SORTEZ D'UNE HOSPITALISATION ? VOUS ATTENDEZ UN HEUREUX ÉVÉNEMENT ? L'UN DES VÔTRES EST MALADE ?

L'ADMR vous propose sa gamme de services :

- Accompagnement des personnes âgées et handicapées
- Aides aux familles (Grossesse, naissance, aide dans les relations parents/enfants)
- Livraison de repas à domicile
- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Petits travaux de jardinage et de bricolage
- Téléassistance Filien ADMR

Prise en charge et réductions d'impôts possibles.

Contactez l'ADMR :
02 38 57 28 00
info.fede45@admr.org
www.fede45.admr.org

www.admr.org

ADMR
la référence du service à la personne

Maison des Services ADMR Val Forêt
18 rue de l'Echo - 45150 Jargeau
02 38 57 28 00 - www.fede45.admr.org



L'ADMR Val Forêt Votre Association d'aide à domicile

L'ADMR Val Forêt intervient sur les cantons de Jargeau, Châteauneuf sur Loire et Neuville aux Bois.

L'ADMR Val Forêt intervient auprès de tous les publics : personnes âgées, personnes handicapées, familles, enfants, personnes actives...

L'ADMR Val Forêt vous propose un accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette, repas,...), l'entretien du logement, le transport, le jardinage et le petit bricolage et également la téléassistance, la livraison de repas.

Selon votre situation, différents dispositifs de prise en charge peuvent être mis en œuvre (Conseil Général, CAF, etc...).

L'ADMR Val Forêt est conventionnée avec les organismes sociaux et toutes ses prestations ouvrent droit à déduction ou réduction d'impôt selon la Loi de finances.

L'ADMR Val Forêt comme les autres associations du réseau est certifiée NF Service, ce qui garantit la Qualité de nos prestations.



Pour tout renseignement sur les services proposés ou pour nous rejoindre en tant que bénévole, contactez nous :

Maison des Services ADMR Val Forêt

18 rue de l'Echo—45150 Jargeau

☎ 02 38 57 28 00

www.fede45.admr.org

info.fede45@admr.org

Présidente: Mugette Bonnault

Responsable: Gaëlle Boissière



L'aide à domicile (UNA) – Secteur de Tigry

Grâce à l'UNA du Secteur de Tigry, services à domicile et services à la personne, vous pouvez vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou ponctuellement, tout en maintenant le lien social.

Depuis plus de 50 ans, nous intervenons auprès des personnes âgées, handicapées ou malades. Nous employons à ce jour, 33 aides à domicile. Nous sommes à votre entière disposition, n'hésitez pas à nous contacter au 02 38 58 11 54.

LA TELEGESTION : la garantie d'un service à domicile de qualité.

Mars 2016 : Mise en place, remise des téléphones aux aides à domicile et formation sur la télégestion.

Le système de télégestion Domatel est un logiciel de pointage téléphonique qui intègre de nombreuses fonctionnalités permettant de simplifier le suivi des prestations réalisées et d'alléger les tâches administratives entre-autres. Il fonctionne à partir d'un téléphone mobile. Dorénavant, nos aides à domiciles pointent avec leur téléphone au domicile au

début et à la fin de chaque intervention prévu chez l'utilisateur. Elles peuvent disposer en temps réel de leur planning et des informations liées aux usagers. Elles peuvent également consulter le planning des interventions complètes de l'utilisateur. Le but est de partager l'information en temps réel et garder le contact avec les intervenants à domicile.

INFORMATION ACTIVITE

Nous aidons environ 265 personnes et effectuons environ 37 500 heures.

MODIFICATION HORAIRE ACCUEIL

Lundi et Mardi : 9h à 12h et de 16h30 à 17h30

du Mercredi au vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h30



Loiret Santé : la complémentaire santé pour tous les Loirétains



Le concept

Le Département, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, propose une complémentaire santé accessible à tous les Loirétains.

L'objectif ? Renforcer l'accès aux soins, notamment pour les publics les plus fragiles car ils sont souvent exclus du système médical.

Un tarificateur simple

Un tarificateur est en ligne sur le site pour découvrir, de chez soi, les garanties et tarifs. Simple et facile d'utilisation, il permet 7 j/7 et 24 h/24 de comparer les offres en fonction de ses besoins et de son profil.

► www.mondepartementmasante.org

Qui peut en profiter ?

Pour bénéficier de Loiret Santé, il faut :

- soit habiter le Loiret (résidence principale ou secondaire) ;
- soit y être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral ;
- et adhérer à l'association Actiom (la cotisation annuelle s'élève à 12 euros).

Une assistance téléphonique

Des conseillers spécialisés vous répondent du lundi au vendredi de 9 h à 18 h au 02 46 72 01 62 (prix d'un appel local). Ils vous guident sur les offres et garanties, vous conseillent en fonction de vos besoins, établissent votre contrat, assurent son suivi et vous apportent une aide technique pour l'utilisation des services et outils.

Les avantages de Loiret Santé

- Des tarifs mutualisés et attractifs
- Des solutions personnalisées
- Pas de sélection médicale et aucun questionnaire de santé
- Des prestations sans délai de carence
- L'assistance santé 24 h/24

Comment s'affilier ?

Pour avoir plus d'informations sur les modalités d'affiliation, vous pouvez :

- Appeler le numéro unique 02 46 72 01 62
- Consulter [le tarificateur en ligne](#) en choisissant [Mon département ma santé](#)

Maison de Loire du Loiret

SN Stage Nature pour les enfants

Du 10 au 14 avril de 8h30 à 17h30

À partir de 7 ans

Viens t'amuser et découvrir la Loire au travers de différentes activités nature.

Au programme :
Pêche de petites bêtes, recherche d'indices de présence animale, chasse au trésor du marinier, observation d'oiseaux, construction en bois, randonnées...

Prévoir pique nique et vélo

Tarif spécial

30 ANS
MAISON DE LOIRE DU LOIRET
1987-2017

55 € pour 5 jours
ou 13 € par jour

Tickets CAF acceptés

EX Expositions pour toute la famille

Du 6 janvier au 4 février

« Entre deux »
Photographies de Christophe OUVREILLE

Du 10 février au 4 mars

« Inspirations ligériennes et noirmoutrines »
Aquarelles de François HARANG

Du 9 mars au 1^{er} avril

« Une inondation, qui fait « crue » ? »
Qu'est ce qu'une crue ? Une crue est elle forcément une inondation ? Toutes les réponses à vos questions dans cette exposition scientifique et ludique.

Du 7 avril au 26 avril

« La nature en portrait »
Illustrations et tatouages éphémères d'Aurore Livernet

La visite des expositions est gratuite

Calendrier des activités

10 Balades Loire 15 Expositions 10 Ateliers Nature 10 Stage Nature

JANVIER

Du 6 Jan. au 4 Fév. expo « Entre deux »
Samedi 7 janvier expo « Les ailes de l'hiver »

FÉVRIER

Jusqu'à 4 février expo « Entre deux »
Du 10 Fév. au 4 mars expo « Inspirations ligériennes et noirmoutrines »
Samedi 4 février expo « Le castor et ses traces »
Jeudi 16 février expo « À manger pour les oiseaux » 17h-19h
Jeudi 23 février expo « Mangeoire à oiseaux » 17h-19h

MARS

Jusqu'à 4 mars expo « Inspirations ligériennes et noirmoutrines »
Du 9 mars au 1^{er} avril expo « Une inondation, qui fait « crue » ? »
Samedi 25 mars expo « Bou inondée, qui fait « crue » ? »

AVRIL

Du 7 au 26 avril expo « La nature en portrait »
Du 10 au 24 avril expo « Stage nature » à partir de 7 ans
Mardi 18 avril expo « Fabrique ta réserve naturelle à insectes » 17h-19h
Mercredi 19 avril expo « Fabrique ta réserve naturelle à poissons » 17h-19h
Samedi 24 avril expo « La vie de la mare de Jargeau »

L'association se réserve le droit de modifier le calendrier en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques. Le lieu de rendez-vous pour les animations est à la Maison de Loire à Jargeau (sauf indications particulières de votre part). Le matériel d'observation est fourni par l'association.

Maison de Loire du Loiret
- La Chauderie - Boulevard Carnot - 45 100 Jargeau
Tél. : 02-38-54-74-60 - Email : accueil@maisondeloire45.org
Retrouvez toute l'actualité de la Maison de Loire sur le site : www.maisondeloire45.fr
www.facebook.com/maisondeloire45

Plaquette imprimée avec des encres végétales sur papier PEFC

Maison de Loire du Loiret AGENDA NATURE de janvier à avril 2017

Balades Loire
Ateliers nature
Expositions
Stage nature

30 ANS
MAISON DE LOIRE DU LOIRET
1987-2017

BL Balades Loire à vivre en famille

Samedi 7 janvier de 9h00 à 12h00

« Les ailes de l'hiver »
À la découverte des hivernants des bords de Loire, venez observer les oiseaux qui ne sont que de passage dans notre région.

Rendez vous à la Maison de Loire du Loiret

Samedi 25 mars de 14h00 à 17h00

« Bou inondée, qui fait « crue » ? »
Arpentez les rues de Bou, commune située dans le lit majeur de la Loire, pour découvrir les indices des inondations passées et échangeons sur ce risque plus que jamais d'actualité.

Rendez vous à Bou, à la Binette
Possibilité de covoiturage à partir de Jargeau (nombre de places limité)

Samedi 4 février de 14h00 à 17h00

« Le castor et ses traces »
Animal discret et nocturne, le castor laisse de nombreuses traces sur son territoire. Pendant son sommeil, nous apprendrons à repérer et reconnaître ses traces et indices de présence.

Rendez vous à la Maison de Loire du Loiret

Samedi 29 avril de 9h00 à 12h00

« La vie de la mare de Jargeau »
En famille, venez découvrir les habitants de la mare de Jargeau. Accompagné d'un animateur nature, partez à la rencontre des mollusques, insectes et amphibiens. Cet espace riche en biodiversité réserve bien des secrets.

Rendez vous à la Maison de Loire du Loiret

Tarif Balades Loire :
6,00€ par adulte et enfant à partir de 8 ans / Gratuit pour les adhérents de la Maison de Loire
Pas de condition physique particulière requise.
RÉSERVATION OBLIGATOIRE

AN Ateliers Nature pour les enfants

Jeudi 16 février de 10h00 à 12h00 **40,50 €**

« À manger pour les oiseaux » **Nouveau !!**
De 3 à 6 ans
En hiver, la nourriture des oiseaux se fait rare. Viens fabriquer des boules de graisse pour fournir à manger aux oiseaux du jardin. Tout en t'amusant, profite de cette matinée pour découvrir pleins d'anecdotes sur ces animaux.

Merci !

Mardi 18 avril et Mercredi 19 avril **40,50 €**

« Fabrique ta réserve naturelle à insectes »
De 3 à 6 ans : mardi 18 avril de 10h à 12h
À partir de 7 ans : mercredi 19 avril de 14h à 17h
Un hôtel à insectes et un jardin fleuri, qui tiennent dans tes mains ? Impossible ? ! Nous allons te prouver le contraire ! Tu fabriqueras ta propre réserve naturelle pour les petites bêtes du jardin.

Nouveau !!

Jeudi 23 février de 14h00 à 17h00 **42,50 €**

« Mangeoire à oiseaux »
À partir de 7 ans
Pour bien préparer l'hiver, viens construire une cantine en bois, pour les oiseaux à installer chez toi.

À l'issue de chaque atelier, les enfants repartiront avec leur création.
Nombre de places limité.
RÉSERVATION OBLIGATOIRE

OUVROUER LES CHAMPS

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------|
| 1 Route de Jargeau | 6 Route des Chevalliers | 11 Route de la Saussaie | 16 Rue de la Loue |
| 2 Route de Tigy | 7 Route des Caillardières | 12 Route de la Levée | 17 Allée des Erables |
| 3 Route de Vienne | 8 Route de Marmain | 13 Route de Sigloy | 18 Allée des Tournesols |
| 4 Route du Trépied | 9 Route de Bapaume | 14 Route des Vallées | 19 Allées des Cerisiers |
| 5 Route de Richebourg | 10 Route de Villault | 15 Route de la Routisserie | 20 Aire de pique nique |



La Municipalité vous souhaite
Une Excellente Année 2017

